

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME, POUR LA PAIX

Dans ce numéro :

• Ce que vous voulez savoir sur l'AFFAIRE NIELAND et l'antisémitisme en Allemagne Occidentale.

(page 7)

• Une réunion fasciste près de Paris. Actes de vandalisme contre trois synagogues parisiennes.

(page centrale)

• Art africain et racisme, par Jean SURET-CANALE.

(page 8)

• Vous dites ? par Roger MARIA.

(page 3)

Grâce à l'action des antiracistes alertés par le M. R. A. P.

XAVIER VALLAT EN ECHEC!

L'ex-Commissaire aux questions juives n'a pu finir la tournée de propagande qu'il prétendait faire dans le Midi

XAVIER VALLAT EN PROVENCE. Sous ce titre alléchant, l'hebdomadaire *Aspects de France* annonçait, début janvier, une série de réunions, que son directeur, l'ex-commissaire aux questions juives du gouvernement de Vichy, entendait tenir dans plusieurs villes du Midi. Au cours de ces réunions organisées par « La Restauration Nationale, centre de propagande royaliste et d'action française », Xavier Vallat devait traiter le sujet suivant : « Vers l'avenir, vers la Monarchie ».

Grâce à la vigilance et à la prompt intervention du M.R.A.P., ce beau projet a fait fiasco. Les antiracistes, les républicains se sont mobilisés, et le ministre vichyste a trouvé vraiment... à qui parler.

« Notre heure arrive... »

Ce n'est pas la première fois, depuis sa libération conditionnelle (fin

1949), que Xavier Vallat veut prendre la parole en public. Mais, bien souvent, il lui fallut rengainer ses harangues, aussi bien à Paris (où il prétendait faire l'éloge de Maurras à la salle Pleyel) qu'à Lille, Nancy ou Grenoble ; et, depuis un certain temps, il se taisait.

Estima-t-il maintenant la situation plus propice ? Cela ne fait pas de doute : il suffit de lire ses articles pour s'en convaincre. « Pourquoi dissimulerai-je, écrivait-il récemment, que le scrutin du 23 novembre 1958 provoque chez moi une jubilation intense ? ». Et l'un de ses compères, Louis Olivier de Roux, ajoutait, dans *Aspects de la France* également : « De nouveaux 13 mai seront peut-être nécessaires ; du moins avons-nous beaucoup de bon à tirer de celui de cette année... Maintenant que le bulldozer est passé, notre heure arrive, où nous pouvons agir sur les orientations futures. Aucune exclusive ne nous entrave pour faire pénétrer dans la cire molle de l'opinion les doctrines expérimentées de l'Action Française »...

Donc, la tournée prévue par Xavier Vallat devait durer plus d'une semaine (du 10 au 18 janvier). Et, qui plus est, il se targuait de parler dans plusieurs bâtiments officiels : salles de mairies, et théâtres municipaux.

L'intervention du M.R.A.P.

Notre Mouvement alerta donc aussitôt ses amis de Provence, les antiracistes de toutes appartenances, les anciens déportés, les Résistants. Il s'adressa d'autre part aux préfets des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Var et des Alpes-Maritimes, et aux

(Suite page centrale.)



Xavier Vallat sous l'occupation.

DEUX FILMS NOUVEAUX SUR L'ANTISÉMITISME ET LE RACISME

Deux films traitant de l'antisémitisme et du racisme : « Moi et le Colonel » et « La Chaîne », viennent de sortir sur les écrans parisiens. Sur l'un et l'autre, les avis sont quelque peu partagés. Nous publions ici un article sévère de l'auteur dramatique Yves Jamiaque, membre du Bureau National du M.R.A.P., sur « La Chaîne », et un article favorable à « Moi et le Colonel », de notre collaborateur Louis MOUSCRON, accompagné des points de vue de divers critiques.

Nous espérons que nos lecteurs, comme nous l'indiquons en page 7, voudront bien, eux aussi, nous faire connaître leur avis.

MOI ET LE COLONEL

PEUT-ETRE parce que je m'attendais au pire, j'ai été surpris agréablement. Je connaissais, en gros, le sujet. Et traiter en badinant de la guerre et de l'antisémitisme, j'estimais cela bien téméraire, et de fort mauvais goût, pour ne pas dire sacrilège. Eh bien ! je le reconnais volontiers : quelques minutes ont suffi à dissiper mes appréhensions, j'étais charmé, conquis : « Moi et le Colonel » est une réussite.

Donc, en juin 1940, le comte Tardousz-Boleslaw Prokoszny, colonel de l'armée polonaise (Curd Jurgens) et le juif Samuel Jacobowsky (Danny Kaye) se voient contraints par les circonstances, en dépit d'une criante incompatibilité d'humeur, à fuir en-

Louis MOUSCRON.
(Suite page 6.)

LA CHAÎNE

TOUT d'abord, je me dois de prévenir nos amis : je vais les décevoir autant que j'ai été déçu. Sans doute parmi eux, nombreux sont ceux qui ont déjà vu ce film. Certains l'ont sans doute aimé. Je le re-



Une scène de « La Chaîne »

grette, car leur satisfaction est basée sur un malentendu.

Voilà :

Je viens à l'instant de voir « La Chaîne ». C'est dire que je sors du cinéma, et que je me précipite à ma table de travail pour écrire cet article. Car si j'attendais à demain, je crois qu'il serait trop tard. Déjà maintenant, une heure après la vision de ce film, les visages des deux héros s'estompent dans ma mémoire, et je suis totalement incapable de re-

Yves JAMIAQUE.
(Suite page 6.)

UN VIRUS A NOUVEAU MENAÇANT

L'éminent écrivain catholique Louis MARTIN-CHAUFFIER a bien voulu écrire pour « Droit et Liberté » l'article ci-dessous. Notre journal, dont les colonnes sont ouvertes à tous les antiracistes, sans distinction d'opinions, se réjouit de cette vigoureuse dénonciation de la montée raciste en France et du vibrant appel à l'union qui s'ensuit, appel qui, nous en sommes certains, sera entendu dans les milieux les plus divers.

On pouvait penser, on voulait croire que les effrayants massacres de juifs par Hitler, dans tous les pays d'Europe, mais surtout en Allemagne et en Pologne, auraient éclairé les racistes les plus bornés sur leurs propres sentiments, qu'ils n'auraient plus osé avouer, même en leur for intérieur — c'est-à-dire reconnaître pour leur — une réaction dont ils avaient pu voir à quelles horreurs et à quelle abjection criminelle elle pouvait abaisser l'homme disposant d'une force assez cruelle et puissante pour exaucer leurs vœux secrets. Demeurer raciste et antisémite après avoir contemplé les méfaits du racisme et connu le martyre du ghetto de Varsovie, la « méthode » des chambres à gaz et, à Paris même, la rafle mortelle du Vel' d'Hiv, c'était approuver le génocide implacable, s'en faire complice après coup, souhaiter qu'il fût poursuivi, regretter que, tant qu'à faire, Hitler ne fût pas allé jusqu'au bout.

TREIZE ANS ONT PASSE...

J'avais cru, il y a treize ans, que les excès mêmes du racisme, devenu doctrine impérialiste et prétendant à une justification idéologique, auraient dégoûté maintes personnes qui « n'aimaient pas les juifs » mais ne leur voulaient pas trop de mal et assez capables de raison pour mesurer, en même temps que l'horreur, l'absurdité de ce déguisement pseudo-scientifique des plus bas instincts. « Non, je n'ai pas voulu cela », diraient-elles avec effroi devant tant de férocité mêlée de tant d'hypocrisie.

C'était faire peu de cas de la contagion. C'était aussi oublier que nombre de Français — dont les écrits restent — avaient applaudi au massacre, encensé la doctrine, flatté les bourreaux, s'étaient, à l'occasion, faits délateurs et pourvoyeurs. Hitlériens au premier ou au second degré, serviteurs

par Louis MARTIN-CHAUFFIER.

directs des nazis ou employés de Vichy, ces hommes de haine n'ont pas désarmé. Ils se sont tus, un moment, quand le risque était grand. S'ils parlent maintenant, c'est que, assurés de le pouvoir faire sans malencontre, ils ne le sont pas moins d'être entendus, et de réveiller chez certains, dont la mauvaise conscience est enfin assoupie, des sentiments que la honne n'étouffe plus et qui peuvent se donner libre cours : le temps, qui efface vite, ne les relie plus dans l'esprit aux atroces consé-

quences que Hitler en avaient tirées, en les réalisant.

On peut redevenir antisémite sans vouloir massacrer les juifs. Mais par un cheminement plus ou moins rapide, on passera de la parole haineuse à la brimade, de la brimade aux persécutions, des persécutions au massacre. En proclamant le juif ennemi sournois, implacable, tenace et rusé du genre humain, en faisant du mythe de la « juiverie internationale » la principale force à abattre, Hitler a donné aux antisémites diffus le principe, le prétexte, l'excuse, l'autorité qu'un complexe personnel d'infériorité était mal suffisant à asséoir. Valables en tous lieux, puisque le juif est l'ennemi de tous. Et qui permettent toutes les atrocités puisqu'il est l'esprit même du mal, contre lequel tous les moyens sont bons...

Pour que la persécution soit officielle, il faut que règne un régime fasciste. Xénophobie, racisme — et, au premier chef, antisémitisme — font partie de sa définition en même temps qu'ils forment, faute de mieux, la substance de son principe, fondé sur l'imposture, l'arbitraire et la tyrannie.

Pour que la persécution, sans être officielle, soit réelle ou menace de l'être, il faut que, sous un gouvernement faible et incertain de sa durée, des éléments fascistes importants se sentent assez assurés de leur impunité pour proclamer leurs intentions, voire pour passer aux actes.

LE DANGER S'EST PRÉCISÉ

Où en sommes-nous aujourd'hui en France ?

Il y a sept mois, la menace du fascisme, (Suite page centrale.)

LE SYSTÈME

« Jeune Nation »... vieille rengaine. Celle qui avait cours sous la IVe, consistait pour ces messieurs, à rendre les juifs responsables des difficultés du pays. Aussi furent-ils au premier rang pour crier : « De Gaulle au pouvoir, mort aux juifs ! » Et ils contribuèrent pour leur part à la liquidation de ce qu'ils appelaient « le système » et à son remplacement par ce qu'ils baptisèrent « le renouveau ».

Mais ce renouveau apparaissant de plus en plus comme un renouvellement et même une aggravation des anciennes difficultés, ils commencent à écrire sur les murs que de Gaulle et les juifs c'est la même chose.

De plus antisémites qu'eux pourraient leur reprocher d'avoir été dupes, voire même complices. Mais leur attitude est profondément logique. Car ils ne font que perpétuer (impunément) le système qui consiste à désigner les juifs comme boucs émissaires aux mécontents.

Ajoutons que ce système, aux yeux des honnêtes gens (qui sont le plus grand nombre) ne saurait avoir, depuis Gœbbels, le prestige du « renouveau ».

Oncle TOM.

AFRIQUE

► Le vieux modè'e

Les sanglants événements du Congo belge attirent brusquement l'attention sur la tragique condition des noirs dans cette « colonie modèle », où triomphait, jusqu'à ces dernières semaines, un paternalisme blanc érigé en système.

L'idée fondamentale en est que les noirs durement exploités, peuvent à la rigueur retirer quelques avantages matériels — savamment dosés — de leur travail, mais qu'ils ne doivent en aucune façon accéder à la culture, à l'émancipation morale et politique.

Un ancien attaché de presse au cabinet du gouverneur général du Congo belge, M. Jean Labrique, définit

ainsi, dans « Le Monde », les conceptions théoriques des colons belges :

« On peut envisager des agronomes ou des ingénieurs noirs, mais pas des docteurs en droit. Il faut travailler à l'avènement non pas de « blancs », mais de « noirs meilleurs », de travailleurs honnêtes et compétents, de bons maris, de pères de familles exemplaires. Cela exigerait plusieurs générations.

« Aussi, l'Etat-Providence et l'Employeur-Providence veillent, avec la collaboration des missions catholiques, au bien-être matériel et moral de l'autochtone (...). Il est logé par son employeur ou bénéficie d'une indemnité et de prêts à la construction consentis par les pouvoirs publics. Il est nourri scientifiquement. On le distrait sagement (...). Son repos est assuré par le couvre-feu des cités dans lesquelles il vit, et où la présence de l'Européen n'est pas tolérée la nuit. La formule de son bonheur est étudiée par des hommes de science, appliquée par des hommes d'affaires avertis, qui s'emploient à lui éviter les erreurs de conduite (...). Les films qu'il est autorisé à voir ont été soumis à une commission de censure particulière (...). Il ne peut se déplacer d'une région à l'autre sans autorisation de l'administration ni sans certificat médical (...). Il est l'objet de lois spéciales, justiciable de tribunaux spéciaux, passible de peines particulières (...). Il bénéficie d'un tarif réduit dans les réunions sportives ou les manifestations artistiques auxquelles il est spécialement autorisé à assister (...).

« Quant à l'Européen qui débarque au Congo belge, il se sent, se croit, s'arroge d'office une action éducatrice ».

« Rivarol » ne trouvait pas de mots assez flatteurs pour faire l'éloge du colonialisme belge. Il décrivait naïvement ainsi le régime du travail :

« L'indigène est tenu à l'écart du blanc... Il existe des syndicats indi-

gènes remarquablement organisés. Seulement ces syndicats sont dirigés par des blancs et leurs adhérents prêtent serment de ne jamais se mettre en grève... »

► Riches ou pauvre;

L'application pratique de ces théories ? Nous venons d'en avoir un exemple à Léopoldville, la capitale où, sur 400.000 habitants, on compte 50.000 chômeurs et sans abri. Une réunion du parti A.B.A.K.O. ayant été interdite, de violentes bagarres ont eu lieu. La police et l'armée belge ont tiré sur la foule. On évalue les morts africains à plus de 200. La répression a été féroce, avec les méthodes déjà expérimentées de longue date dans un territoire où, jusqu'au mois dernier, la peine du fouet était légalement autorisée à l'égard des noirs, à l'armée et dans les prisons.

Mais il apparaît aujourd'hui que de telles méthodes, paternalisme et terreur mêlés, qui révèlent un mépris profond de l'homme noir, sont de plus en plus vouées à l'échec. Les maîtres du Congo eux-mêmes en viennent à prononcer le mot *indépendance*.

En fait, les peuples d'Afrique sont en train de dépasser le stade où es mots suffisent à les satisfaire. Un mouvement irrésistible s'est emparé du continent noir, qui exprime avec une force croissante ses aspirations à la dignité, au bien-être, à la liberté.

La conférence pan-africaine d'Accra, qui s'est déroulée en décembre, et où 200 millions d'Africains étaient représentés a montré avec éclat la résolution, la cohésion, la puissance tranquille de ce mouvement. Et le président de la conférence a résumé dans un mot d'ordre frappant ce que pensaient tous les délégués :

« Riches ou pauvres, les Africains sont décidés à se gouverner eux-mêmes ».

ETATS-UNIS

► Un test

A Little Rock, le problème scolaire reste sans solution. Les quatre lycées étant fermés sur ordre du gouverneur Faubus, celui-ci a décidé d'organiser quatre écoles privées, qui échapperaient à la loi sur l'intégration. Mais la souscription ouverte à cet effet n'a rapporté que 150.000 dollars, au lieu des 1.200.000 nécessaires. Une seule école a été ouverte, réservée aux classes supérieures, et 300 étudiants seulement la fréquentent.

La plupart des jeunes gens de la ville sont donc partis étudier dans les Etats voisins, où l'intégration scolaire connaît, pacifiquement, un début d'application. Quelques-uns suivent

des cours à la télévision et beaucoup (plus d'un millier), livrés à eux-mêmes, attendent dans les rues ou sur les terrains de sport « que la situation s'éclaircisse ».

Dans ces conditions, l'opinion publique en vient, de plus en plus, à accepter l'idée d'une intégration partielle, qui permettrait la réouverture des écoles.

Le 10 janvier, 13e juge fédéral a ordonné une nouvelle fois au Conseil des Ecoles de Little Rock de « poursuivre dans la limite de ses pouvoirs officiels » la mise en application d'un programme d'intégration des écoles de la ville.

Dans l'ensemble du Sud, le même problème est également posé : suivant l'exemple de Faubus, le gouverneur de l'Alabama, M. Patterson, vient de déclarer que « si les noirs continuent à demander la fin de la ségrégation raciale, les écoles de l'Etat seront fermées et ne seront neut-ê'tre plus jamais ouvertes, ni de mon vivant, ni de votre vivant »; dans le Mississippi, le Sénat a adopté à son tour une loi autorisant la fermeture de toute école de l'Etat sous le coup d'un ordre d'intégration de la part des autorités fédérales; à Norfolk (Virginie), où les écoles sont fermées comme à Little Rock, un référendum a été organisé donnant 12.658 pour la ségrégation et 8.781 pour l'intégration.

A toutes ces mesures officielles s'ajoute la propagande active des organisations racistes (et antisémites) qui n'hésitent pas à recourir à de graves attentats pour intimider la population noire.

Mais Little Rock demeure un sym-

(Suite page 3)

Le carnet de D. L.

Francis Jourdain

Peintre, écrivain, publiciste, Francis JOURDAIN, qui vient de mourir, laissera, outre son œuvre, si profonde et si vivante, le souvenir exemplaire d'un homme de cœur attaché à tout ce qui est juste et noble, d'un militant toujours sur la brèche.

Nous ne faisons jamais en vain appel à lui pour un article, un meeting, une pétition, une démarche. Malgré son grand âge, ses tâches innombrables, ses travaux, il n'hésitait pas à payer de sa personne à toute occasion.

« Droit et Liberté » s'honore d'avoir publié pendant de longs mois sa rubrique régulière « Soit dit en passant... ».

Sa dernière lettre au M.R.A.P. fut pour s'excuser de ne pouvoir venir à notre gala de décembre dernier.

Francis Jourdain était membre du Jury du Prix de la Fraternité, fondé par notre Mouvement.

Une foule nombreuse a participé aux obsèques de Francis Jourdain. Le M.R.A.P. était représenté par une délégation composée de Charles Palant, M^r Georges Sarrotte et Albert Lévy.

Anniversaire

C'est avec joie que nous présentons nos félicitations et nos vœux à notre ami Isaac KRISTAL, à l'occasion de son 70^e anniversaire. Dirigeant de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives, il apporte au M.R.A.P. depuis sa fondation le soutien de son autorité et de son dévouement. Nous souhaitons le voir longtemps encore poursuivre le combat, qui est celui de toute sa vie, pour la justice et la fraternité.

MARIAGE

M. et Mme AIZENKAIT, nos dévoués amis de Clermont-Ferrand, nous annoncent le mariage de leur fille, Georgette, avec M. Emile LEVIN. Nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

NAISSANCE

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de la petite Nadine, fille de nos amis le Dr. et Mme CYNA. Nos félicitations et tous nos vœux.



Athènes

● LE CAPITAINE MAX MERTEN, ancien conseiller du commandement nazi en Grèce, sous l'occupation, spécialement responsable de la déportation de 42.000 juifs de Salonique, comparaitra en Justice le 11 février. Cette décision a été prise par le gouvernement à la suite de la vigoureuse protestation des communautés juives de Grèce contre le projet, qui avait été rendu public, de confier son jugement aux tribunaux de l'Allemagne occidentale.

Hollywood

● LE FILM tiré du « Journal d'Anne Frank » vient d'être achevé dans les studios de la Twentieth Century-Fox. Le rôle de la jeune fille est tenu par Millie Perkins.

Moscou

● LE CELEBRE chanteur noir Paul Robeson poursuit en U.R.S.S. une tournée triomphale. Au cours d'un concert à Moscou, il a chanté, entre autres, deux chansons yiddish.

New-York

● QUARANTE publications spécialisées dans l'excitation au racisme et à l'antisémitisme paraissent actuellement aux Etats-Unis, et leur tirage total s'élève à un million d'exemplaires, révèle le New York Herald Tribune.

Paris

● LA TROISIEME SAISON du Théâtre des Nations sera inaugurée cette année le 20 mars. 18 pays, avec 22 troupes y prendront part, totalisant 120 représentations, dont 45 dramatiques, 25 lyriques, 25 chorégraphiques et 25 de marionnettes.

Varsovie

● LE CONSEIL MUNICIPAL a voté une subvention de 120.000 zlotys pour rénover le monument à la mémoire des combattants du Ghetto de Varsovie. Selon les plans adoptés, le monument lui-même sera entouré d'un jardin.

Vienne

● LE CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX a décidé d'organiser dans tous les pays, au cours de l'année 1959, des manifestations commémoratives, à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance du grand écrivain yiddish Schalom Aleichem.

Washington

● UN PROJET DE LOI permettant une répression sévère contre les organisateurs d'attentats racistes, tels qu'il s'en est produit récemment dans des écoles ou des synagogues, a été déposé par 46 sénateurs républicains et démocrates. Un projet semblable a été déposé à la Chambre des Représentants.

Lisez nos lecteurs

La légende de Pétain

Si « Droit et Liberté » a justement relevé dans son dernier numéro l'indépendance d'une image de Pétain sur l'écran de la Télévision, je me dois de rectifier la contre-vérité qui en fait le héros de Verdun dans l'imagerie d'Epinal.

Contrairement à la légende dont il a su s'auroéoler, Pétain fut un capitulard sans honneur. Défaitiste, il « alarme tout le monde » (Maréchal Joffre - Mémoires II, p. 222) et « envisage un repli » (Poincaré - Au service de la France - 1933, tome X, p. 88). Redoutant l'offensive de Foch (Poincaré - idem, p. 168) il préconise — déjà — l'évacuation de Paris, cherche à nous isoler de nos alliés pour négocier avec l'Allemagne : « les Allemands battront les Anglais en rase campagne, préchait-il; après quoi ils nous battront aussi » (Poincaré - idem, p. 88, 193, 205 et 295).

Nous n'avons pas la mémoire courte pour oublier qu'avant sa trahison de 1940, Pétain ne dut sa fausse gloire qu'à une bravoure de salon et à une stratégie de compteur.

Et devant la légende dont les anciens collabos font un culte, il faut se souvenir des mensonges qui nous ont fait tant de mal...

Raph FEIGELSON

Que de peine...

Souhaitant de tout cœur la fraternité universelle, c'est très volontiers que je m'inscris comme amie du M.R.A.P. Mais je ne suis qu'une petite employée au petit salaire.

La radio, le cinéma, ont diminué les distances, le monde maintenant paraît bien plus petit. Des relations commerciales s'établissent de plus en plus entre les peuples... Les hommes ont de plus en plus l'impression qu'ils ont besoin les uns des autres. Espérons qu'ils seront assez sages pour

fraterniser dans le respect de leur diversité, dans le respect de la liberté, de la dignité de la personne humaine...

Que de peine les humains se donnent pour se faire du mal, et que de belles choses, que de bonheurs ils pourraient créer s'ils utilisaient pour le bien ces richesses que sont l'intelligence, l'instruction, l'adresse, le talent.

L. CADORET, Nantes.

Si ce n'est votre journal...

J'ai vraiment l'honneur de vous écrire pour vous demander mon abonnement à votre honorable journal.

Je félicite vivement les rédacteurs de ce journal du bon travail qu'ils accomplissent et leur souhaite « bonne chance ».

Voyez-vous, Messieurs, ici, en Algérie, si ce n'est votre journal, nous n'avons connaissance de rien de ce qui se passe en Métropole et surtout à Paris...

H. G., Constantine.

ROBES, MANTEAUX, JUPES, VESTES, TAILLEURS

Prêts à porter au prix de gros

Sur mesure et avec essayages sur demande

MAISON MINCES

Tailleur pour Dames

27, rue du Faubourg-Montmartre - Paris-9^e

Tél. : PRO. 01-20

Métro : Montmartre - Autobus : 20, 39, 74 etc...

Le meilleur accueil sera réservé aux porteurs de cette annonce

QUAND LE M.R.A.P. RECOIT...



Moune de Rivel au milieu de l'assistance

(Suite de la page 2)
bole, un test-cle. Et si les positions de Faubus semblent s'affaiblir quelque peu, on ne peut pas dire encore qu'il ait perdu la partie.

► Pour un baiser

Deux enfants noirs de 8 à 10 ans ont été incarcérés dans une maison de correction à Monroe (Caroline du Nord) à la fin du mois de décembre.

Leur crime ? Ils ont embrassé des fillettes blanches de 6 à 7 ans, leurs compagnes de jeux.

On a peine à imaginer possible un racisme aussi sourcilieux, aussi stupide, de la part des juges américains. Mais les faits sont là, et c'est bien le cas de dire que parfois la réalité dépasse la fiction.

Arrêtés le 29 octobre, les deux « coupables » ont comparu le 4 novembre devant le tribunal pour enfants de Hampton Price. Ils ont été condamnés à rester en maison de correction jusqu'à l'âge de 21 ans.

Une pétition de l'Association Nationale pour l'Emancipation des Gens de Couleur (N.A.A.C.P.) souligne que cette condamnation est illégale d'autant plus qu'on n'a pas laissé aux deux enfants le droit d'être défendus par un avocat, qu'ils n'ont pas été confrontés avec leurs accusateurs et qu'aucun témoin n'était présent à l'audience.

Le président de la N.A.A.P. a demandé par télégramme au président Eisenhower « quand les noirs peuvent espérer voir appliquer la Constitution, qui proclame que tous les citoyens jouissent des mêmes droits civiques. »

L'affaire doit venir prochainement en appel.

HIER ET AUJOURD'HUI

► Films allemands en Israël

Le nombre de films allemands projetés dans les cinémas israéliens s'étant accru considérablement dans la dernière période, des manifestations de protestation ont eu lieu à Tel-Aviv et à Jérusalem.

Ces manifestations largement approuvées par les spectateurs étaient dirigées par un comité groupant des représentants de l'Organisation des Partisans des Ghettos, les Anciens Déportés, les Anciens

Combattants et Prisonniers de Guerre.

Devant l'émotion de l'opinion publique le gouvernement s'est saisi de la question. Il a rappelé que les films tournés en Allemagne ou en Autriche sous le nazisme, étaient interdits en Israël, de même que les films plus récents qui tendraient à montrer les nazis sous une lumière favorable.

D'autre part, le ministre de l'Intérieur a demandé aux distributeurs et aux propriétaires de salles de mieux tenir compte à l'avenir des sentiments d'une large partie de la population.

► Encore Bonn !...

● DES PLAINTES ont été déposées, dans l'Etat de Hesse, contre deux juges siégeant dans les tribunaux chargés des réparations aux juifs victimes du nazisme. L'un d'eux, Spaeth, faisait preuve d'une partialité flagrante à l'encontre des juifs. L'autre, Bauer, faisait des déclarations pro-nazies et chantait dans son bureau des chansons antisémites. Ils ont été mutés dans d'autres services.

● UN NOUVEAU GROUPE NEO-NAZI, la « Fédération des Etudiants Nationaux », vient de se constituer à Berlin-Ouest. Il a tenu récemment une réunion publique où ont été lancés des slogans antisémites.

● DES CROIX GAMMEES ont été peintes à Dusseldorf sur les portes de la nouvelle synagogue et du monument aux victimes du nazisme.

DE L'ANTISEMITISME À LA PORNOGRAPHIE

Des photos « suggestives » s'étaient devant les deux cinémas qui donnent, depuis quelques jours, à Paris, le film « Le troisième sexe », que les critiques s'accordent à considérer comme un ignoble navet.

Il faut savoir que ce film est l'œuvre de Veit Halan, le réalisateur du « Juif Süß » nazi, qui fait ainsi sa rentrée en France.

Jugé à Hambourg en 1949, Veit Harlan fut acquitté, « faute de preuves ». Tout en reconnaissant qu'il avait réalisé « le Juif Süß » volontairement, « avec une ardeur passionnée », et que, dans un cas précis au moins la projection de ce film avait provoqué directement la torture de juifs dans un camp de concentration, le tribunal a estimé qu'il n'y avait « pas de

rapport de cause à effet » entre la propagande antisémite faite par le film et les massacres de juifs.

Voilà pourquoi, sans changer de registre, et faisant toujours appel aux instincts les plus bas, Veit Harlan a pu poursuivre ses activités, et passer tout naturellement de l'antisémitisme à la pornographie.

L'entrée et la projection des films en France est strictement réglementée. On peut s'étonner de la mesure prise en faveur du « Troisième sexe », mesure qui ressemble à une réhabilitation du réalisateur, alors qu'il nous est interdit de voir des films excellents comme « L'Affaire Dreyfus » ou « Les Sentiers de la Gloire ».

Est-ce ainsi que l'on compte assurer le « rayonnement » de la culture ?

VOUS DITES ? « Droit et Liberté » répond aux mensonges racistes

Epingleons « Le Journal du Parlement »

A la télévision, un soir de décembre, Henri Jeanson, qui eut de l'esprit, régla un vieux compte avec Françoise Giroud, l'attaquant grossièrement à propos de ses origines. La co-directrice de L'Express riposta dans les colonnes de Paris-Presse avec la vigueur méprisante qui convenait, par une formule qui fit le tour de Paris.

Jeanson répondit à ces amabilités qu'il avait provoquées, par un nouveau petit seau d'ordures qu'il déversa dans une feuille confidentielle, Le Journal du Parlement. Il rabâcha, comme autant d'insultes dans son esprit, que Françoise Giroud était née Gourdeji, en Suisse, que ses parents étaient d'origine turque et que son dernier mari lui avait donné son vrai nom actuel : Eliacheff. Et voici son écœurante conclusion à propos des billets hebdomadaires de Françoise Giroud dans L'Express :

« Il est très intéressant d'avoir, grâce à elle, le point de vue politique turco-suisse. »

De l'esprit bien parisien, ça ? Non : une salété xénophobe et antisémite qui ne peut qu'entretenir les préjugés racistes dans l'opinion moyenne, qui ne connaît de Jeanson que sa réputation de dialoguiste brillant et facile de films.

Mais ne lâchons pas cette affaire sans en avoir extrait tout le poison : nous indiquons que c'est dans Le Journal du Parlement que Jeanson a trouvé une poubelle pour ses débris de faux esprit. Car, ce n'est pas la première fois que ce journal d'influ-

ence des milieux d'affaires « indépendants » fait écho à des propos de ce genre. C'est ainsi que, en septembre dernier, un nommé René Saive, connu pour traduire la pensée (sic) de Roger Duchet, l'un des chefs de file des groupes ultras, se livra à une singulière attaque polémique contre le député radical menésiste Léon Hovnanian, mettant en cause ses origines arméniennes, dans l'esprit xénophobe habituel aux journaliers fascistes.

Or, c'est vraiment faire preuve d'un certain culot, quand on sait que le directeur du Journal du Parlement, Maurice Berlow, n'est pas davantage de « vieille souche » (selon l'expression consacrée) que le Dr Hovnanian, dont nous sommes heureux de rappeler qu'il est, pour le M.R.A.P., un ami actif et courageux.

Les anthropophages

Lu dans le journal fasciste « Salut public de l'Algérie française », du 30 décembre, ce signe de « décadence » parmi tant d'autres à imputer aux « métèques » :

« La musique s'inspire des tam-tams des anthropophages africains et la magie de ces sons baroques et déconcertants, oblige les Européens de la famille de Mozart, de Beethoven et de Debussy, à dodeliner du chef, à agiter frénétiquement leurs derrière, à tremousser nerveusement en roulant des yeux égarés, et à entrer en transe comme certains nègres le font avant de manger le bon missionnaire mis à la broche. »

Et c'est signé Fernand Pignatelli. Un nom à retenir : on voit que l'on se trouve devant quelque'un d'intelli-

gent et de nuancé, qui a fait un remarquable effort d'analyse pour comprendre la signification à la fois magique et populaire de la musique nègre, quelqu'un qui a médité avec sang-froid sur l'extrême rareté, dès le XIXe siècle, des cas de cannibalisme « rituel » en Afrique noire, quelqu'un à qui Debussy a certainement fait confiance qu'il tenait pour barbare et sans intérêt l'art musical des civilisations autres que des bords de Loire, quelqu'un qui a étudié le rôle et le sort des « bons missionnaires » en pays « païens » à fond (dans les dessins de l'Almanach Vermot), quelqu'un qui a une conception bien personnelle du bon usage de la langue française et à qui nous conseillons de prendre des leçons auprès de cet illustre « anthropophage » qu'est le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, agrégé de grammaire.

Mais pourquoi n'écrirais-je pas le terrible souvenir qui vient me hanter l'esprit ? Le 10 avril 1945, les Forces alliées approchaient de Hanovre. Notre camp de concentration de Stöcken, dans les faubourgs de la grande ville défoncée par les bombes, avait été vidé de nos camarades « valides » jetés sur les routes en longs convois piétinants et douloureux. Je faisais partie d'un groupe d'une centaine de moribonds complètement nus abandonnés dans un baraquement du camp, parce qu'intransportables. L'artillerie grondait sans arrêt, toute proche ; dans une demi-heure, les survivants allaient être déivrés. Lorsque

trois SS, mitraillette au poing chassèrent à coups de pied les infirmes et grands malades que nous étions, nous poussant en toute hâte vers la voie ferrée.

Là un train, bondé de loques humaines comme nous, attendait. Dans un orage de vociférations, de coups de schlague et d'aboiements de chiens, on ne nous fit pas monter dans le train, on nous y jeta (lisez bien), SUR les premiers occupants des wagons, des morts, des malades hallucinés de fièvre, tous affamés, couverts de déjections. Les portes furent refermées.

Et lorsque, trois jours plus tard, ce train de cauchemar, d'où s'élevait un long gémissement collectif, parvint au lieu fixé, on ouvrit les portes, et les quelques-uns qui, parmi nous, n'étaient ni morts ni fous, ceux qui avaient encore quelque rayon de lucidité dans l'esprit, un sur trois ou quatre peut-être, ceux qui avaient eu la force ou la chance de sauver non pas seulement leur vie, mais leur qualité d'homme, ceux-là constatèrent entre eux, après bien des hésitations, que certains cadavres portaient des marques qui ne trompaient pas : oui, des malheureux avaient mangé de la chair humaine.

Nous étions tous de race blanche. Et qu'est-ce que prouve ce souvenir d'enfer ? Rien, exactement rien, du point de vue de la race ; mais d'un autre point de vue, quelque chose que tout homme qui a le cœur chaud et la tête froide comprend de lui-même.

Mais pas les racistes.

Roger MARIA.

Une ambiance amicale, n'excluant nullement l'esprit de combattivité, régnait à la réception que le M.R.A.P. a donnée, le 20 janvier, à l'Hôtel Moderne.

Autour du président Léon LYON-CAEN, qui retraça le riche bilan d'activité du Mouvement pour l'année écoulée, s'étaient rassemblés les membres du Conseil National, de nombreux militants et amis, des délégués de Sociétés et d'organisations, qui tenaient à exprimer leur attachement au M.R.A.P. et leur volonté de soutenir toujours plus activement son action.

Notre secrétaire général, Charles PALANT, insista sur le danger actuel des menées antisémites et racistes, et lança un vibrant appel à la vigilance et à l'union.

Nombreux dans l'assistance furent ceux qui, répondant à la formule : « A chaque antiraciste, la Carte d'Ami du M.R.A.P. », retirèrent sur place la Carte 1959, pour eux-mêmes et pour leurs connaissances.

Les sociétés, Varsovie-Ochota et Siedlec avaient tenu à verser dès ce soir-là, pour le M.R.A.P., un acompte de 50 000 francs chacune. La société « Les Enfants de Lublin » doubla son don habituel.

La soirée se termina dans la joie, avec Moune de Rivel, dont le tour de chant, plein d'entrain et de verve, enthousiasma l'auditoire.

Chacun avait pris des forces nouvelles pour les luttes d'aujourd'hui et de demain, qui exigent l'appui de tous.

A chaque antiraciste la Carte d'Ami !

Donateurs

Voici la liste des donateurs qui ont d'ores et déjà souscrit pour 1959 :

Abrachkof : 2.000 ; Berger : 3.000 ; Bloch : 5.000 ; Dr. Elbaz : 5.000 ; Gluzman : 10.000 ; Hirsch : 5.000 ; Dr. Hurstin : 5.000 ; Liberman : 1.000 ; Perelman : 1.000 ; Rappoport : 5.000 ; Rauchman : 1.000 ; Samant : 5.000 ; Scarioui : 10.000 ; Schmaus : 1.000 ; Timsit : 500 ; André : 1.500 ; Arthur : 1.000 ; Avram : 500 ; Bleier : 500 ; Blotnik : 1.000 ; Blum : 500 ; Brisac : 1.000 ; Broer : 1.000 ; Burzty : 2.000 ; Burtinovic : 1.000 ; Chauchard : 500 ; Chertzbaum : 2.000 ; Cohen : 1.000 ; Cohen Marcel : 500 ; Cie Gle des Transports : 10.000 ; Daltroff : 5.000 ; Danziger : 1.000 ; Dajez : 5.000 ; Decourdemanche : 500 ; Dreyfus : 5.000 ; Edouard : 1.000 ; Jakubovitch : 5.000 ; Fresco : 1.000 ; Mlle Goldenberg : 1.000 ; Goldstein : 1.000 ; Gotthelf : 1.000 ; Guy Charles : 500 ; Mme F. Halphen : 15.000 ; Jacobson : 5.000 ; Jagodzinski : 2.000 ; Jankelewicz : 1.000 ; Roger Kahn : 5.000 ; Charles Katz : 1.000 ; Kapler : 1.000 ; Kramkimmel : 1.000 ; Krawiec : 500 ; Krepicki : 2.000 ; Dr. Lévy : 500 ; Lewkowicz : 1.000 ; Lob : 1.000 ; Lobelson : 2.000 ; Marx : 1.000 ; Victor Moutal : 1.000 ; Narewski : 1.000 ; Pechman : 1.000 ; Rotbard : 10.000 ; Dr. Schwartz : 1.000 ; Segal : 2.000 ; Socamic : 2.000 ; Dr. Spire-Weill : 1.000 ; Storch : 3.000 ; Strygler : 5.000 ; Studi : 2.000 ; Tancerman : 5.000 ; Tenenbaum : 1.000 ; Général Tubert : 1.000 ; Dr. Weil-Warlin : 1.000 ; Welikow : 5.000 ; Weyl : 5.000 ; Zeigman : 500 ; Zekri : 1.000 ; Saltiel : 1.000 ; Deleuze : 1.000 ; Benveniste : 20.000 ; Weill : 500 ; Jachimovitch : 10.000 ; Sandenfis : 10.000 ; Weiller : 1.000 ; Lévy-Job : 5.000 ; Kagan : 500 ; Schiff : 2.500.

Sociétés

Amicale Prévoyante : 10.000 ; Fidélité à la France : 8.000 ; Enfants de Lublin : 10.000 ; Siedlec : 50.000 (acompte) ; Vilnois : 5.000 ; Varsovie-Ochota : 50.000 (acompte).

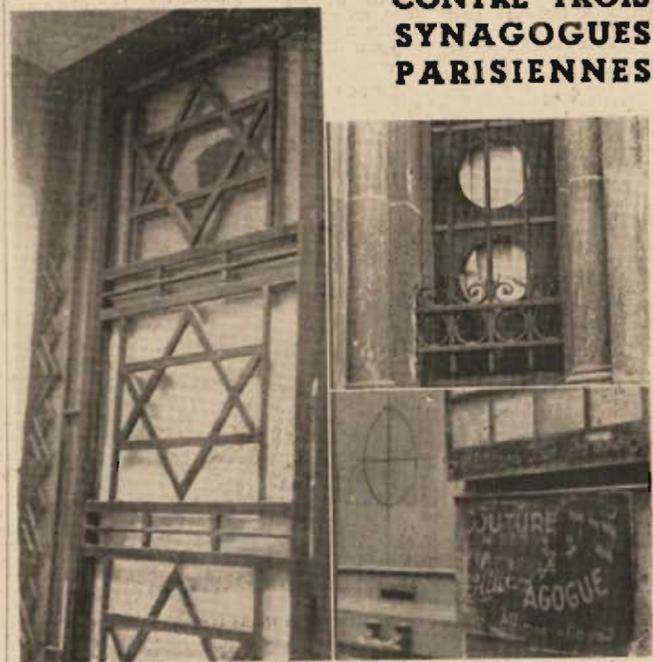
Vous qui voulez combattre le racisme et l'antisémitisme

Faites connaître autour de vous

Droit et Liberté

Les antiracistes, unis, font échec à XAVIER VALLAT ACTES DE VANDALISME

CONTRE TROIS SYNAGOGUES PARISIENNES



Rue St-Lazare (à gauche) et rue Buffault (en haut à droite) du papier remplacent les vitres brisées. Rue Cadet (en bas à droite), l'insigne de Jeune Nation à côté de la plaque cassée en deux.

(Suite de la page 1.)
maires de toutes les localités où étaient annoncées les conférences de Xavier Vallat.
« Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention, écrivait le M.R.A.P., dans sa lettre aux maires, sur une manifestation antirépublicaine organisée ces prochains jours dans votre ville, et où se propose de prendre la parole l'ancien commissaire aux questions juives du gouvernement de Vichy, Xavier Vallat...
« L'ex-ministre de Pétain qui avait bénéficié en 1949 d'une libération conditionnelle, n'a cessé, depuis, de décoller dans la presse à laquelle il collabore, les thèmes d'un antisémitisme virulent et d'une hostilité tenace aux institutions républicaines.
« Dans de nombreux foyers français, le souvenir douloureux demeure, d'hommes, de femmes et d'enfants livrés à l'extermination par suite des mesures prises en œuvre, sous l'occupation, par le Commissariat aux questions juives.
« Aussi, l'annonce de cette manifestation a-t-elle suscité une vive émotion parmi les survivants des persécutions racistes ainsi que dans tous les milieux résistants et républicains.
« Nous espérons que vous voudrez bien, Monsieur le Maire, décider à l'égard de ce qui serait une insulte à la mémoire de tant de martyrs et un délit aux traditions les plus profondes de notre pays, la mesure d'interdiction qui s'impose, comme ce fut

le cas dans diverses autres villes, dans les mêmes circonstances.
« Nous vous prions de croire, etc... »
A Salon-de-Provence
Cet appel a été largement entendu, et une fois de plus, l'idéal antiraciste a triomphé, conformément aux généreuses traditions de ce pays.
Une fois de plus, le peuple français a montré qu'il n'oubliait pas les ruines et les deuils de l'occupation, les crimes commis contre les juifs et contre la France vaincue.
Il a marqué son mépris total, son hostilité irréductible à celui qui, après avoir mis sur pied la « légion des combattants », embryon de la Milice, prit en main l'organisation des persécutions antisémites, élaborées et appliquées le 11 novembre 1940, et appliqua le statut des juifs, prêté à la déportation et aux fours crématoires, pour se consacrer ensuite à la rédaction de la Constitution pétainiste, et finir comme propagandiste n° 1 de Radio-Vichy, comme remplaçant de Philippe Henriot, exécuté par la Résistance, jusqu'aux derniers jours de l'occupation.
Dès le premier jour de sa tournée provençale, les ennuis commencèrent pour Xavier Vallat. Le maire de Salon-de-Provence ayant décidé d'interdire sa manifestation publique, il dut la transformer en conférence en une réunion privée sur convocations, ce qui lui limitait radicalement la portée.
« Dans ces conditions, nous écrit le maire de Salon, il m'est impossible d'utiliser les pouvoirs de la loi du 30 juin 1881 comme j'aurais pu le faire en cas de réunion publique, et je dois, bien malgré moi, tolérer une réunion privée du Mouvement de la Restauration Nationale, puisque le gouvernement n'a pas interdit cette association ».

La belle riposte des Alpes-Maritimes
« Nous vous informons que les déportés et internés de Cannes sont décidés à s'opposer à toute prise de parole de la part de l'ancien ministre de Pétain dans notre ville et dans la région.
« Vous comprendrez notre émotion et notre colère du fait que nombre de nos compatriotes ont été victimes des agissements du dit Xavier Vallat et ont été consumés dans les fours crématoires nazis.
« Nous espérons que vous interdirez, de votre côté, la tenue de cette réunion... »
C'est par cette lettre au maire de Cannes, envoyée par M. H. Gazzano, conseiller municipal président local de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.) qu'a débuté la campagne de protestation dans les

gations à la Mairie et à la Préfecture.
Le 16 janvier, au cours de la réunion de la Carte de Volontaire de la Résistance, le Dr Walid, de l'AN.A.C.R., souleva la question, et toutes les associations d'anciens combattants de la Résistance décidèrent d'intervenir le lendemain auprès des pouvoirs publics.
Parmi les résolutions publiées dans la presse pour demander l'interdiction, nous relevons entre autres, celle de la F.N.D.I.R.P. des Alpes Maritimes, rappelant qu'à Nice, pendant l'occupation les partisans de Xavier Vallat « criaient dans les rues « mort aux juifs » et brisaient les vitrines des commerçants, créant ainsi les conditions favorables aux programmes, à l'instar de Hitler et de Mussolini ».
Celles aussi de toutes les organisations de combattants (UFAC, ARAC, F.N.C.R.) et un appel du Parti Rad-

ical et Radical Socialiste où nous lisons : « Pour éviter tout scandale, surtout en présence des touristes étrangers, qui ne comprendraient pas que sous la présidence du Premier Résistant de France des résistants fussent mis dans la pénible obligation de faire taire un de ceux qui ont fait condamner à mort par contumace le général de Gaulle et qui ont fait ou laissé assassiner dans les camps de la mort tant de patriotes français, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien interdire comme contraire à l'ordre public la conférence que doit donner à Nice le sieur Xavier Vallat... »
Citons enfin la déclaration adoptée par des avocats du Barreau de Nice, et portant les signatures de M^{rs} Castelli, Dana-Picard, Joselet, Santucci (officiers de la Résistance); Sfar, Muscat (chevalier de la Légion d'honneur, victime des nazis), Fonze, Garibaldi, Seligmann (vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme), Fiouressou, Lingueglia, Bonnetty, Bovero, Caruchet, qui représentent les tendances les plus diverses de l'opinion républicaine.
C'est M. Lépine, premier adjoint, qui annonça, le 17 janvier, à une délégation du Parti Communiste Français, la décision prise par le maire, M. Médecin, d'interdire la manifestation de Xavier Vallat, annoncée pour le lendemain.
Le même jour le Préfet des Alpes Maritimes adressait au M.R.A.P. une lettre d'où nous extrayons ces lignes : « L'interdiction de cette réunion entre dans les pouvoirs de police du Maire et je n'aurais pu me substituer à ce Magistrat Municipal qu'après une mise en demeure, si les arguments mis en avant par les différentes Associations de Résistance n'avaient pas été retenus par la Municipalité.
« Après un échange de vues avec M. le Maire de Nice, j'ai été heureux de constater notre accord sur la suite à réserver à la demande d'interdiction formulée. M. le Maire de Nice a donc pris un arrêté interdisant cette réunion. Je puis ainsi vous donner tous apaisements ».

main et, au petit tour, la chasse à l'homme : le travailleur sortant de la bouche du métro, le vieillard ou le malade dans leur lit, la femme qui chauffait la décoction d'orge, l'enfant qui s'apprêtait à partir à l'école. Ce monde chargé péle-mêle à coups de crosse, le fracas des moteurs couvrant les gémissements des femmes et les sanglots des enfants.
« Cette Saint-Barthélemy, répétée à l'échelle d'un pays et dans la durée d'une occupation qui fut de quatre ans, s'accomplissait en trois étapes : concentration dans un local assez vaste, expédition en wagon à bestiaux et, enfin, la déportation vers la chambre à gaz.
« Or, quelque niveau d'impitoyable perfection qu'ait atteint la haine nazie, quelle que soit l'ampleur des moyens employés, ces massacres collectifs ne pouvaient être réalisés qu'à partir d'un travail préalable, patient, administratif, organisé ; il fallait des recensements, des listes d'adresses ; il fallait « marquer » les futures victimes, exactement comme le pacher texan marque les bêtes au seau du maître.
« Ce travail administratif fut accompli par un organisme qui s'appelait le « haut commissariat aux Affaires juives ». Le haut-commissaire de ce haut commissariat était M. Xavier Vallat...
« Qui prétend nous faire aujourd'hui un tour d'horizon politique. Qu'il nous pardonne de juger ce tour d'horizon inopportun et de le prier sans la moindre aménité d'aller se faire entendre ailleurs... »
Ailleurs ? Nous voulons croire que ce ne sera pas davantage possible, et que partout, les antiracistes réagiront avec la même vigueur qu'à Nice !

Une réunion FASCISTE près de Paris

Les 20 et 21 décembre dernier, à Herblay (Seine-et-Oise), au siège du Yacht-Club, les représentants de plusieurs groupes fascistes se sont réunis.
L'initiative de ce rassemblement avait été prise par le « Chef » Charles Luca (nouveaux de Dées) qui dirige le « Mouvement Populaire Français ». Cette organisation, on s'en souvient, a été créée à la fin du mois de juin dernier, pour remplacer la « Phalange Française », dissoute le 14 mai.
Parmi les autres groupes représentés figuraient évidemment « Jeune Nation », qui vient de constituer une filiale, le « Parti Nationaliste », 162, faubourg Saint-Denis ; ses affiches, nombreuses sur les murs de Paris, portent aussi l'insigne de la « croix gallique » (une croix dans un cercle).
Selon certaines informations, plusieurs parlementaires étaient également présents au conciliabule d'Herblay. On aimerait con-

A Marseille
Il en a été de même dans plusieurs autres localités, où sous forme de « réunions privées », Xavier Vallat n'est parvenu à rassembler, au total que quelques dizaines de vichystes impénitents.
A Marseille, par contre, l'attitude des pouvoirs publics a soulevé une vive indignation dans les milieux républicains.
Il ne s'agissait pas d'une réunion privée, puisqu'un journal l'annonçait, ainsi que des affiches jaunes apposées dans la ville, jaunes comme celles que le même Xavier Vallat faisait placer, pendant l'occupation, sur la devanture des magasins appartenant à des Israélites.
Or, malgré les protestations du M.R.A.P. de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide, du Grand Rabbijn, du Président du Consistoire Israélite, et de nombreuses autres personnalités, le maire, M. Defferre, ne crut pas devoir interdire la manifestation, comme il en avait pourtant le pouvoir. Des forces de police furent même dépêchées pour protéger l'antisémite numéro 1 de Vichy.
« C'est un scandale inqualifiable, déclare l'U.J.R.E. dans un communiqué, qu'une telle manifestation ait été tolérée à quelques jours de la commémoration par les juifs de Marseille du douloureux anniversaire de la rafle du 27 janvier 1943, au cours de laquelle 110 juifs habitant notre ville furent déportés vers les camps nazis... »
« Les juifs marseillais considèrent avec une vive indignation que la mansuétude dont les pouvoirs publics ont fait preuve à l'égard de Xavier Vallat et de ses partisans constitue une atteinte à la mémoire de leurs morts et à la sécurité de leurs personnes... »
De même, il faut noter, avec regret, que les maires d'Arles, Aix-en-Provence et Saint-Maximin ont cru devoir faire preuve de « tolérance » à l'égard d'un tel apôtre de l'intolérance.

9-1-59

La Restauration Nationale

CENTRE DE PROPAGANDE ROYALISTE ET D'ACTION FRANÇAISE

18, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris (1^{er})
Secrétaire Général : Pierre JUHEL - C.C.P. Paris 6532-93

XAVIER VALLAT EN PROVENCE

L'UNION ROYALISTE PROVENCALE organise du 10 au 18 janvier une série de réunions en Provence, Xavier VALLAT, codirecteur d'« Aspects de la France », traitera le sujet suivant : « Vers l'Avenir, vers la Monarchie ».

Ces réunions auront lieu :

- SAMEDI 10 JANVIER, SALON-DE-PROVENCE, à 15 h. 30, salle du Sport-Bar, AVIGNON, à 21 h. 30, 81e des Rois, café « Lou Mistron », place de l'Horloge.
- DI MANCHE 11 JANVIER : ARLES, à 15 h. 30, 81e des Rois, restaurant Thévet (1^{er} étage), rue du Forum (près place du Forum). MONTREUX, à 21 h., café du Commerce, rue de l'Alsacienne Mairie.
- MARDI 13 JANVIER : MARSEILLE, à 15 h. 30, salle du Cercle de France, 9, rue Saint-Suffren.
- MERCREDI 14 JANVIER : HYERES, à 17 h. 30, salle du Vieux Théâtre-Municipal. TOULON, à 20 h. 45, salle du café de l'Amitié, 2, boul. de St-Jacques.
- JEUDI 15 JANVIER : SAINT-MAXIMIN, à 17 h. 30, salle de la Mairie, AIX-EN-PROVENCE, à 21 h., Théâtre Municipal.
- VENDREDI 16 JANVIER : SAINT-BAPHAEL, à 18 h., salle de la Mairie.
- SAMEDI 17 JANVIER : CANNES, à 18 h., salle des Mottéils, rue de Mimont.
- DI MANCHE 18 JANVIER : NICE, à 19 h., salle Carlton, 10, rue Macarani. MANGOS, à 17 h., hôtel du Commerce.



Une affichette qui en dit long

A Toulon et Saint-Raphaël
Heureusement, cet exemple ne fut pas suivi. Et jour après jour, la tournée de propagande de Xavier Vallat prit l'aspect d'une déroute complète.
A Toulon, la délégation qui se rendit auprès du maire était conduite par Mme Marc-Baron, chevalier de la Légion d'honneur, dont le mari est mort des suites de la déportation. Le maire décida aussitôt l'interdiction.
Entre temps, d'ailleurs, le propriétaire du café où devait avoir lieu la conférence avait fait connaître son intention de refuser sa salle lorsqu'il sut à qui elle était destinée.
La encore, donc, Xavier Vallat organisa une réunion privée pour quelques fidèles, et c'est une école religieuse, l'externat Saint-Joseph, qui lui donna asile.
Deux jours après, sa réunion prévue à Saint-Raphaël était également interdite, parce que « susceptible de provoquer des émeutes et par conséquent de compromettre la tranquillité publique ».

Tout un programme...
Alpes Maritimes, après que la presse eût publié le communiqué du M.R.A.P.
Peu après, la manifestation de Xavier Vallat était interdite à Cannes, comme elle allait l'être également à Grasse, puis à Nice.
Dans cette dernière ville, pendant trois jours, les prises de positions se sont multipliées, ainsi que les délé-

gations et le Radical Socialiste où nous lisons : « Pour éviter tout scandale, surtout en présence des touristes étrangers, qui ne comprendraient pas que sous la présidence du Premier Résistant de France des résistants fussent mis dans la pénible obligation de faire taire un de ceux qui ont fait condamner à mort par contumace le général de Gaulle et qui ont fait ou laissé assassiner dans les camps de la mort tant de patriotes français, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien interdire comme contraire à l'ordre public la conférence que doit donner à Nice le sieur Xavier Vallat... »
Citons enfin la déclaration adoptée par des avocats du Barreau de Nice, et portant les signatures de M^{rs} Castelli, Dana-Picard, Joselet, Santucci (officiers de la Résistance); Sfar, Muscat (chevalier de la Légion d'honneur, victime des nazis), Fonze, Garibaldi, Seligmann (vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme), Fiouressou, Lingueglia, Bonnetty, Bovero, Caruchet, qui représentent les tendances les plus diverses de l'opinion républicaine.
C'est M. Lépine, premier adjoint, qui annonça, le 17 janvier, à une délégation du Parti Communiste Français, la décision prise par le maire, M. Médecin, d'interdire la manifestation de Xavier Vallat, annoncée pour le lendemain.
Le même jour le Préfet des Alpes Maritimes adressait au M.R.A.P. une lettre d'où nous extrayons ces lignes : « L'interdiction de cette réunion entre dans les pouvoirs de police du Maire et je n'aurais pu me substituer à ce Magistrat Municipal qu'après une mise en demeure, si les arguments mis en avant par les différentes Associations de Résistance n'avaient pas été retenus par la Municipalité.
« Après un échange de vues avec M. le Maire de Nice, j'ai été heureux de constater notre accord sur la suite à réserver à la demande d'interdiction formulée. M. le Maire de Nice a donc pris un arrêté interdisant cette réunion. Je puis ainsi vous donner tous apaisements ».

« Or, voici qu'une affichette jaune nous impose insolemment son nom. Il n'est donc pas indifférent de crayonner en quelques lignes l'esquisse d'un temps qui fut celui de sa plus grande gloire.
« Imaginez, dans une grande ville, Paris, par exemple, l'investissement nocturne d'un arrondissement entier : forces policières et uniformes à croix gammée, barrages en armes, patrouilles, camions par files attendant silencieusement leur chargement hu-

« Qu'il se taise ! »
Les conclusions de cette affaire ont été tirées dans un bel article, publié le 18 janvier par « Le Patriote de Nice », où nous lisons notamment : « Donc, sieur M. Xavier Vallat comptait, ce matin, prendre publiquement la parole à Nice (...). Son nom n'est pas de ceux que l'histoire a fixés au premier plan, ni même au second ; qui n'a pas eu 20 ans à y a ringé sans peut l'ignorer ; une notice biographique en trois lignes suffirait à le situer. Encore serait-ce trois lignes de trop, puisque l'amnésie, qui inclut juridiquement l'idée de pardon et d'oubli, les a théoriquement effacées. Vierge comme une page blanche, M. Vallat est en droit de se chauffer au soleil, prudemment, comme tout un chacun sur la promenade, sans attirer l'attention de personne.
« Or, voici qu'une affichette jaune nous impose insolemment son nom. Il n'est donc pas indifférent de crayonner en quelques lignes l'esquisse d'un temps qui fut celui de sa plus grande gloire.
« Imaginez, dans une grande ville, Paris, par exemple, l'investissement nocturne d'un arrondissement entier : forces policières et uniformes à croix gammée, barrages en armes, patrouilles, camions par files attendant silencieusement leur chargement hu-

« Ce travail administratif fut accompli par un organisme qui s'appelait le « haut commissariat aux Affaires juives ». Le haut-commissaire de ce haut commissariat était M. Xavier Vallat...
« Qui prétend nous faire aujourd'hui un tour d'horizon politique. Qu'il nous pardonne de juger ce tour d'horizon inopportun et de le prier sans la moindre aménité d'aller se faire entendre ailleurs... »
Ailleurs ? Nous voulons croire que ce ne sera pas davantage possible, et que partout, les antiracistes réagiront avec la même vigueur qu'à Nice !

Quand les murs du métro CRIENT LA HAINE ...

Dans les couloirs de nombreuses stations de métro, les graffiti racistes et antisémites prolifèrent sur les murs et sur les affiches. C'est le cas, par exemple, à Michel Bisot.
Indignée de ces inscriptions (« Mort aux juifs », « Juifs race maudite », etc...) une jeune fille, Mlle K., qui fut déportée comme juive à Bergen-Belsen à l'âge de six ans, protesta, il y a quelques mois, auprès du chef de station.
En vain.
Aussi décida-t-elle d'enlever elle-même les inscriptions qui lui rappelaient de si cruels souvenirs. Ce qui lui valut d'être interpellée par un agent de la R.A.T.P. Un constat fut établi et Mlle K. fut sommée, pour « détérioration d'affiches », de payer une amende forfaitaire de 2.000 francs, sous peine de poursuites en correctionnelle.
Aussitôt, le M.R.A.P. a adressé à la direction de la R.A.T.P. une lettre protestant contre cette procédure.
« Nous voulons croire que vous comprendrez le réflexe légitime de

Mlle K., écrit-il... D'une façon générale, les antiracistes de ce pays ne sauraient admettre que des poursuites soient engagées dans de telles conditions, alors que ce sont les graffiti antisémites qui détériorent les affiches et donnent de notre pays une image contraire à ses plus constantes traditions de tolérance et de fraternité... »
« Aussi espérons-nous, conclut le M.R.A.P., que vous voudrez bien intervenir pour qu'il soit mis un terme à l'action engagée contre Mlle K., et prendre des dispositions pour empêcher que les affiches du métro soient souillées par de semblables inscriptions... »
A la suite de cette intervention, l'affaire de Mlle K. a été classée.
Nous ne pouvons que nous en féliciter.
Nous espérons que des mesures énergiques seront prises désormais à la R.A.T.P. pour faire disparaître aussitôt toutes inscriptions racistes et surtout pour faire surveiller et appréhender leurs auteurs.

ACTES DE VANDALISME

Des actes de vandalisme particulièrement odieux ont été commis, la nuit de Noël, contre plusieurs synagogues parisiennes.
A la synagogue de la rue Buffault, deux vitres rends de l'extérieur et plusieurs carreaux des fenêtres du gardien ont été brisés, un drapeau des grilles de protection.
A la synagogue de la rue Saint-Lazare ce sont les vitres de la grande porte, frappées à travers les motifs en fer forgé, qui ont volé en éclats.
Enfin, à la synagogue de la rue Cadet, la plaque de marbre indiquant l'entrée a été cassée en deux.
Ces destructions ne peuvent avoir été faites, de toute évidence, qu'avec un instrument très solide. On a trouvé près de la synagogue de la rue Saint-Lazare une barre de fer qui peut avoir servi à un tel usage.
Le Consistoire israélite a porté plainte, et une enquête aurait été ouverte.
Signalons, à toutes fins utiles, que les insignes de « Jeune Nation » sont dessinés en grand nombre dans le quartier où ces faits se sont produits, et qu'il s'en trouve un sur la porte même de la synagogue de la rue Cadet...

Nostalgie de Vichy

Le dimanche 21 décembre au soir, les spectateurs du Théâtre de Belleville, venus là pour se distraire ont été surpris, en guise d'ouverture, d'entendre une distribue antisémite.
Pour justifier l'obligation où il se trouvait de fermer peu après son théâtre, le directeur, Pierre Hiegel, crut devoir s'en prendre... aux juifs, qui seraient causes de ses déboires.
Plusieurs témoins nous ont fait part de ses propos grossiers et odieux.
Deux d'entre eux, dont une déportée, se considérant comme insultés, ont décidé de porter plainte devant le Juge de paix du 20^e arrondissement.
Le M.R.A.P., soucieux de ne pas laisser passer sans une sanction exemplaire de tels propos qui évoquent les jours sombres de l'occupation, s'est joint aux poursuites.
Un correspondant nous signale qu'au début de janvier, une énorme croix gammée et l'inscription « mort aux juifs » ont été peintes sur un mur en plein centre de Bobigny, localité de la banlieue parisienne.
La population a unanimement exprimé son indignation et la police, alertée, a fait effacer ces inscriptions au bout de vingt-quatre heures.
Dans le 20^e arrondissement, a été diffusé, l'autre semaine, un tract ronéotypé portant la mention « juif » sur une étoile à six branches et pour seul texte : « La valise ou le cercueil ».
A Nanterre, un commerçant nous signale qu'il découvre plusieurs fois par semaine un tas de détritus déposé la nuit devant sa boutique. Dernièrement, l'inscription « juif » avait été collée sur sa porte.
Le M.R.A.P. est intervenu auprès du commissaire pour qu'une surveillance soit exercée.

UN VIRUS A NOUVEAU MENAÇANT

(Suite de la page 1.)
sous sa forme la plus brutale a été grave et instante. Peu s'en fallut que la subversion ne fut foudroyante et sans limite, l'Etat n'étant plus qu'une coquille vide, l'autorité un mot creux, le pouvoir un objet de dérision. Je pense — et d'autres bons Français, sur ce point, pensent autrement que moi — que le Général de Gaulle était le seul recours. Il m'importe assez peu que les factieux aient contribué à l'événement qui le mit au pouvoir, sans comprendre que, en l'appelant de leurs vœux d'ailleurs insincères, ils travaillaient à dresser la barrière qui arrêterait leur ruée. Même si quelques-uns d'entre eux se sont gisés entre les barreaux, le pire a été évité de la seule façon possible : la barrière tiendra-t-elle ? L'espère. Mais ni les fureurs, ni les appétits ne sont apaisés pour autant.
Le chef de l'Etat n'est ni fasciste, ni raciste, il a tous les pouvoirs. Le gouvernement sera ce qu'il en fera. Quant à cette Assemblée déséquilibrée, bien malin qui peut dire ce qu'il en sortira. Du moins tient-on pour assuré que, pendant quelques mois, elle ne bronchera pas, l'obésité, même rageuse, étant l'expression de sa fidélité même apparente. La force de la loi pourrait donc, sans même avoir à s'éprouver, désarticuler les mouvements qui, ici, nous inquiètent. Il suffit que la veuille celui qui applique la loi, et, pour l'instant, la fait.
Ne me penchant aujourd'hui que sur le racisme, il faut bien reconnaître que, de-

puis les événements de mai, le danger s'est précisé. A la faveur de la carence des pouvoirs, et d'une politique stupide que je tiens en outre pour franchement criminelle, ont proliféré, en Algérie et en France, des mouvements dont le racisme est à la fois un objectif et un moyen de propagande. A défaut du grand nombre, ils ont l'agitation, le mensonge facile, l'audace que permet la faiblesse des autres, les ressources matérielles, la haine enfin — le plus actif des ferments. Ce ne sont encore que des attaques sporadiques, une préparation avant l'offensive, des articles dans certains journaux héritiers de Vichy, des affiches, des placards, des phrases insérées dans des discours, quelques voies de fait assez rares et limitées — du moins en France même. Le thème est celui dont Maurras et Hitler accablèrent toute leur philosophie : « Gens de bien, bons Français (ou bons Allemands), le juif est votre ennemi, votre rongeur, votre sangsue. Il vous mine, vous avilira, s'enrichira de vos dépouilles, pour vous jeter, soumis, sous la botte de Moscou. Réagissez, pendant qu'il en est temps encore ».

« Or, voici qu'une affichette jaune nous impose insolemment son nom. Il n'est donc pas indifférent de crayonner en quelques lignes l'esquisse d'un temps qui fut celui de sa plus grande gloire.
« Imaginez, dans une grande ville, Paris, par exemple, l'investissement nocturne d'un arrondissement entier : forces policières et uniformes à croix gammée, barrages en armes, patrouilles, camions par files attendant silencieusement leur chargement hu-

Moch, ministre de la Démocratie sociale... (1) A ce moment, M. Jules Moch était ministre de l'Intérieur.
Création à Lyon d'un « mouvement antisémite français ». Tracts violemment antisémites, dirigés contre M. Mandes-France, et répandus au moment du congrès radical, A Marseille, « Vigilance » organe du « Comité pour l'indépendance nationale » dirigé par le général RIME-BRUNEAU et le docteur MOREAU, attaque furieusement « cette racaille de nègres, d'intellectuels décadents de trafiquants, sans scrupules et d'invertis qui grouille et compte sur le soi sacré ».
A Paris, enfin, début de passage aux actes : dans le passage des Chantiers (12^e arrondissement) au cours de la nuit du 25 au 26 septembre, un incendie a été provoqué dans l'atelier d'un artisan juif, par du papier imbibé d'essence, lancé à travers une vitre cassée.

« Ce n'est pas là que quelques-exemples parmi des dizaines d'autres. Coups de sonde, grossiers essais pour tenter de créer un état d'esprit, par les moyens les plus vulgaires — ceux qui, pour ces gens-là, sont le plus efficaces. Nul besoin de raisonnement spéculatif, nulle recherche de preuves, même fausses : l'affirmation brutale, l'insulte la plus basse, la calomnie

« Ce n'est pas là que quelques-exemples parmi des dizaines d'autres. Coups de sonde, grossiers essais pour tenter de créer un état d'esprit, par les moyens les plus vulgaires — ceux qui, pour ces gens-là, sont le plus efficaces. Nul besoin de raisonnement spéculatif, nulle recherche de preuves, même fausses : l'affirmation brutale, l'insulte la plus basse, la calomnie

« Ce n'est pas là que quelques-exemples parmi des dizaines d'autres. Coups de sonde, grossiers essais pour tenter de créer un état d'esprit, par les moyens les plus vulgaires — ceux qui, pour ces gens-là, sont le plus efficaces. Nul besoin de raisonnement spéculatif, nulle recherche de preuves, même fausses : l'affirmation brutale, l'insulte la plus basse, la calomnie

UNE « NEUTRALITE BIENVEILLANTE »
Mais qu'ai-je à faire d'inventer ? Lisez plutôt ce tract, largement diffusé, le 25 septembre, dans les 4^e et 10^e arrondissements de Paris :
« Musulmans et Français, pour redevenir amis, sachez que le « juif » est votre

L'AFFAIRE DE TOUS

Ce n'est pas là que quelques-exemples parmi des dizaines d'autres. Coups de sonde, grossiers essais pour tenter de créer un état d'esprit, par les moyens les plus vulgaires — ceux qui, pour ces gens-là, sont le plus efficaces. Nul besoin de raisonnement spéculatif, nulle recherche de preuves, même fausses : l'affirmation brutale, l'insulte la plus basse, la calomnie

MOI ET LE COLONEL

CINEMA

LA CHAÎNE

(Suite de la page 1)

semble de Paris à Hendaye pour échapper aux forces nazies qui déferlent sur la France. Ils sont accompagnés par l'ordonnance (Akim Tamiroff) et l'amie française (Nicole Maurey) du colonel, et c'est leurs pérorations rocambolesques, à la limite de la farce et du drame, que met en scène Peter Glenville, sur le fond mouvant de l'exode et de l'invasion. Quand se terminera cette épreuve (et le film) Jacobowsky, par sa présence d'esprit, sa loyauté, sa gentillesse, son héroïsme aussi, aura mis à la raison, et même transformé en une sympathie naissante l'antisémitisme viscéral du colonel Prokoszny.

Mais n'allez pas imaginer surtout qu'il s'agit d'un film à thèse, dans le sens courant du mot. Non c'est une comédie, une vraie, dont le rythme ne faiblit à aucun moment. On ne saurait d'ice, par exemple, que Jacobowsky cherche à convaincre son compagnon de voyage que son attitude est absurde. Pas du tout : il ne fait qu'exister, sans rien renier de lui-même ni jouer les dignités offensées, préoccupé seulement de trouver les moyens d'en sortir ensemble, par toutes les astuces possibles, compte tenu de ce que chacun peut apporter à la sauvegarde commune.

La tentation pouvait être grande, on le comprend, d'idéaliser ou de caricaturer ce personnage. Danny Kaye s'en est admirablement gardé, et il convient de rendre hommage à sa création, toute en nuances.

Jacobowsky est débrouillard ? Optimiste, plutôt, persuadé qu'en chaque situation, « il y a toujours deux possibilités » et que, par conséquent, il n'est pas de situation désespérée. Et réaliste, capable de profiter aux mieux des circonstances, qu'il s'agisse de se procurer (honnêtement) la Rolls Royce de Rotschild, de transformer de la vodka en essence ou de se faire héberger dans un beau château historique : « Si je n'étais pas réaliste, je ne serais pas vivant à l'heure qu'il est », dit-il en substance. C'est à l'école des persécutions, qu'il a ainsi appris à faire face. Et acquis le besoin de la fraternité.

Comme le colonel-comte T. B. Prokoszny doit à son milieu héréditaire son sens écriqué de « l'honneur », sa raideur d'attitude et de pensée, son mépris haineux pour les juifs.

Ce personnage, par contre, est nettement, lourdement caricaturé. Plutôt que de condamner avec solennité l'antisémitisme, ou d'en montrer les effets dramatiques, on a voulu le faire sanctionner par le rire des spectateurs, procédé qui ne manque certes pas d'efficacité.

Quant à la toile de fonds historique — les gens en fuite sur les routes, l'armée allemande en marche, les bombardements, la gestapo — elle est réalisée sur le mode documentaire, sans fautes de goût ni par rapport à la réalité, ni par rapport au sujet du film. Une seule anomalie : les extérieurs tournés en hiver (on voit notamment les arbres dépouillés) pour reconstituer des scènes qui se déroulent au mois de juin.

Mais passons !... Concernant le fond, s'il est un reproche à faire à ce film, c'est, malgré tout, la schématisation, difficilement évitable d'ailleurs.

Il faut bien constater que ni l'antisémitisme ni le juif ne sont pleinement typiques. L'outrance même du caractère du colonel peut empêcher d'authentiques antisémitismes de se reconnaître en lui. Et comment recon-



Curd Jurgens et Nicole Maurey

naitre en Jacobowsky le type du juif ? Comment concevoir, d'ailleurs, un quelconque type de juif, alors qu'être de confession ou d'origine israélite n'implique en soi ni signe distinctif, ni trait de caractère particulier, ni appartenance à un milieu social déterminé. (On pourrait fort bien imaginer un Jacobowsky tout aussi sympathique, mais avec un tempérament contraire, par exemple aussi rêveur que celui du film est réaliste — et apportant les mêmes explications à son comportement. Ou encore une histoire semblable, opposant des caractères semblables, mais sans que les personnages ne soient ni juif ni antisémitisme, etc., etc., etc.)

Pourtant, même si elle n'atteint pas à la généralisation parfaite et demeure au niveau de l'anecdote, cette histoire d'un juif et d'un antisémitisme est bien contée, riche d'enseignements, et je l'estime, telle quelle, d'une grande portée antiraciste.

Abordant sous une forme facilement accessible les problèmes qui nous tiennent à cœur, « Moi et le Colonel », en raison même de son caractère « commercial », amènera des millions de personnes à réfléchir sur les persécutions antisémitismes, sur la condition des juifs, sur la dignité de tous les hommes et leur solidarité dans le malheur, sur l'absurdité, enfin, des préjugés racistes.

N'est-ce pas assez pour que ce film mérite notre sympathie et que nous lui souhaitions une longue et vaste carrière ?

(Suite de la page 1)

later ici, ne serait-ce que trois phrases d'un dialogue pourtant abondant.

Je le dis tout net, et d'autant plus que nous sommes un journal de combat, « La Chaîne », c'est de l'antiracisme à bon marché. Avec ce film, les Etats-Unis s'en tirent à bon compte. Autrement dit : Voilà de quoi satisfaire les bonnes consciences, sans faire la moindre peine au gouverneur Faubus. C'est peut-être habile, mais je ne marche pas (le public non plus, à ce qu'il m'a semblé), et je refuse de voir dans ce film, une arme qui puisse en quoi que ce soit servir dans la lutte antiraciste.

Bien sûr, la situation était tentante pour un réalisateur : « Deux prisonniers de droit commun, un noir et un blanc, reliés aux poignets par une chaîne, parviennent à s'évader. Ils ont donc, par la force des choses, à se supporter mutuellement. Les difficultés de l'aventure, les complications qui entravent leur tentative, et qu'ils vivent ensemble métamorphosent lentement l'hostilité que les deux héros éprouvent l'un envers l'autre en une sorte de « fraternisation ».

En premier lieu, tout dans ce film est affadi par un souci constant de morale et une volonté si nette de ne choquer personne (et l'on se demande qui) qu'on a l'impression de glisser à chaque pas sur des pavés humides de bonnes intentions.

Le blanc et le noir se haïssent, mais pas trop ! une haine de bon ton, parfaitement supportable aux yeux sensibles des dames patronesses gardiennes des vertus de la bannière étoilée. Ensuite ces deux condamnés de droit commun sont juste assez coupables pour mériter la sentence qui s'est abattue sur eux, mais pas plus ! Ils auraient pu tuer... mais la providence aidant, ils ne l'ont pas fait. Ce qui permet de leur réserver à la fois la sympathie du public, durant le film, tout en justifiant leur récupération par la police avant le mot « fin ».

On voit encore une jeune dame américaine proclamer sa volonté de sauver le blanc, tandis qu'elle dirige le noir vers une mort certaine. Mais, Dieu soit loué ! ceci nullement par ostracisme racial. Non ! au contraire par violent amour, pour le blanc, naturellement.

« Ce noir te fera tout de suite repérer », hurle-t-elle en substance, « et ce serait dommage ! toi et moi nous nous aimons tant ! »

Il y a enfin le bon policier, pour qui « la chasse à l'homme n'est pas une chasse au lapin » et qui est prêt à perdre plutôt sa place que d'envoyer des chiens féroces aux trousses des fuyards. Pour tout dire un genre de policier à sanctifier, comme il est bien connu qu'on en voit tant au F.B.I.

Mais voici le plus grave : cette « fraternisation » ressortissant à ce point du « cas d'exception » ne peut absolument pas prétendre aborder

une part, si minime soit-elle, du problème racial, et ce pour une raison fondamentale : on nous propose ici deux êtres déchus, coexistants dans une communauté de misère ; deux êtres que la même souffrance finit par accorder ; deux êtres cimentés par une même cruauté destinée, et le « suspense » psychologique est le suivant : parviendront-ils à s'entendre ?

Mais bien entendu qu'ils y parviendront, ne serait-ce qu'en s'appuyant sur un égal dégoût de l'humanité ! Seulement la vérité, le vrai problème est tout autre dans les Etats ségrégationnistes. Là-bas, une ligne de démarcation (colour line) sépare le « bon grain de l'ivraie », le blanc repu du noir affamé, celui qui va dans le bus et celui qui va à pied, celui qui lynche et celui qui crève.

Dans le film, on réunit par une chaîne le noir et le blanc ; mais en réalité les noirs sont attachés entre eux, et les blancs sont libres. Et tout le problème est précisément là ! Si les sudistes blancs devaient vivre la même oppression que celle des noirs, plus aucune question ne se poserait. Le racisme, c'est le scandale de la coexistence inhumaine du maître et de l'esclave, non celle de deux esclaves entre eux. Quant à l'antiracisme, c'est la volonté d'une coexistence pacifique et libre de tous les hommes entre eux, et ce, non dans la misère, mais dans le plus grand bonheur possible.

Voilà en quoi « La Chaîne » fausse le problème.

Je ne sais, après tout, si les auteurs du film ont voulu faire œuvre d'antiracisme, ou tout simplement œuvre commerciale ; mais puisque la presse, au sujet de ce film, a élevé le débat sur le plan qui nous intéresse, je me sens contraint d'en discuter. Et j'irai même jusqu'au bout de ma pensée : le fait que la presse ait vu dans ce film une arme de lutte antiraciste prouve que de telles œuvres sont dangereuses dans la mesure où elles édulcorent la virulence d'un des plus grands fléaux du monde.

Je hais l'œuvre rassurante ; or « La Chaîne » est une œuvre rassurante en ce sens qu'elle est un baume sur l'abcès, alors que c'est du scalpel que nous avons besoin.

Après « La Chaîne », nous en sommes encore à attendre ce qui tarde à venir : le « J'accuse » américain qui écartèlera la méduse de « Little Rock » sur la place publique du monde en une dissection écoeuvrante peut-être, mais nécessaire.

Ce jour-là, l'action n'aura pas besoin, pour retenir l'intérêt, d'être doublée d'un suspense policier. Elle parlera d'elle-même, et nous serons les premiers à applaudir, persuadés que nous sommes, qu'une nation qui hurle la vérité sur le mal qui le ronger est une nation qui commence à guérir.

« La Chaîne » est encore loin d'être ce...

ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?...

Le point de vue de notre collaborateur Louis Mouscron qui voit dans le film « Moi et le Colonel » une utile contribution à la cause antiraciste n'est pas partagé par tous les critiques cinématographiques.

De même, la presse a généralement exprimé, en partant de semblables préoccupations, un point de vue opposé à celui d'Yves Jamiaque sur « La Chaîne ».

Le film « Moi et le Colonel » étant sorti plus tôt, nous avons pu rassembler quelques points de vue, que nous publions ci-dessous :

JEANDER

M. Jeander, critique à « Libération » à qui nous avons demandé son avis, nous fait parvenir l'appréciation suivante :

« Je pense que la question du racisme s'accorde mal d'être traitée en comédie voire, comme c'est presque le cas, en vaudeville. Le racisme et l'exode — puisque exode il y a — ne sont pas des sujets comiques.

« De plus, l'antisémitisme du Colonel est un antisémitisme brut, traditionnel. Le colonel est allergique aux juifs comme il pourrait l'être à la soupe aux poireaux ou à la peinture de Picasso.

« En réalité, la question du racisme n'est traitée à aucun moment dans le film. Il n'y a pas l'ombre d'une discussion « sur le fond ». Le personnage de S.L. Jacobowsky est un débrouillard qui réussit à gagner l'amitié du colonel parce qu'il est simplement débrouillard. Si Jacobowsky n'était appelé Dupont et avait été Parisien, débrouillard et antimilitariste par exemple (ce qui aurait pu justifier l'antipathie du colonel à son égard, au même

titre que son antisémitisme) le film n'en aurait pas été sensiblement altéré.

« En résumé, sans aller jusqu'à penser, comme mon confrère Claude Mauriac (« Figaro littéraire » du 24/1/59) que « ce film est une forme subtile et particulièrement nocive d'antisémitisme » je suis persuadé qu'il n'apporte rien de positif dans la lutte contre le racisme. Il se situe à cet égard, dans une sorte de « neutralité bienveillante » ce qui est, étant donné la gravité du problème, d'un intérêt douteux. »

CLAUDE MAURIAC

Claude Mauriac, dans l'article cité par Jeander, précisait :

« ...Si le sujet manque de délicatesse, la façon dont il est traité ménage jusque dans l'humour notre susceptibilité (...). Il n'en reste pas moins que Moi et le Colonel nous laisse une impression de gêne : c'est que ses auteurs ont une façon d'y défendre les juifs qui est une forme subtile et particulièrement nocive d'antisémitisme : celle, bien intentionnée et même pas hypocrite (ce qui est pire que tout), de ceux qui, faisant des efforts de gentillesse pour se donner bonne conscience, n'en considèrent pas moins avec un condescendant et imbécile sentiment de supériorité et une confuse hostilité la race d'Israël. »

HENRY MAGNAN

D'un article d'Henry Magnan, paru dans « Combat », nous extrayons également ce passage significatif :

« ...Une telle façon de fixer les tempéraments à travers les latitudes a le don de m'irriter, m'apparaissant comme la première forme du racisme. Vous les connais-

sez bien, ces gens qui ont toujours « une histoire juive », une « histoire écossaise », une « histoire corse », une « histoire italienne » à raconter. Il est assez rare qu'ils s'intéressent à l'homme, à la vérité, à la dignité de la personne humaine.

« M. Peter Glenville, à l'occasion de Moi et le Colonel a décidé de nous conter une « histoire juive ». (...) »

« Je m'interroge honnêtement. Comment plusieurs de mes confrères critiques ont-ils pu ne pas sentir ce que ce film présentait de gênant après, par exemple, Auschwitz. Je crains que beaucoup de mauvaises consciences n'y aient trouvé quelque apaisement en voyant que le Juif est représenté comme irréductible traqueur, commerçant, lâche... etc. Si j'étais Juif, je cracherais sur ce genre de tentatives.

« Finalement, je prétends que ce film de Juifs est une abusive autocritique... »

D'AUTRES POINTS DE VUE...

Par contre, « L'Express », sous la signature de Michèle Manceaux et Denise Vincent, écrit :

« Que ce sujet scabreux qui devrait porter à tout, sauf à rire, puisse enchanter tous les spectateurs, quelle que soit la sensibilité particulière de leur épiderme, c'est un tour de force.

« Bien sûr, c'est du théâtre plutôt que du cinéma, mais du meilleur. »

« L'Humanité-Dimanche » voit dans ce même film :

« Un drame traité avec le sourire, un un sourire fin, intelligent, et qui porte à tous coups. »

« France-Soir » estime que :

« Il est impossible de faire un film plus fin, plus nuancé, plus émouvant aussi sur le comportement réciproque d'un israélite et d'un autre homme « antisémite par habitude » comme le dit si joliment la présentation de « Moi et le Colonel ».

FAITES-NOUS CONNAITRE VOTRE AVIS SUR CES DEUX FILMS

Et vous, amis lecteurs, que pensez-vous de ces deux films : « La Chaîne » et « Moi et le Colonel » ? Nous serions heureux de le savoir et de publier votre avis dans notre prochain numéro.

Ne manquez pas de nous le faire connaître.

Et faites participer vos amis à cette enquête !

DROIT ET LIBERTÉ

15, Fg Montmartre - Paris (9^e)
Tél.: PRO. 82-78

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 500 francs

PAYS ETRANGERS

Un an : 700 francs.

Abonnement de soutien : 1.000 fr.

Tarif spécial pour la Belgique.

Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris

Pour les changements d'adresse envoyer 40 fr. et la dernière bande.

Le gérant : Ch. OVEZAREK

"Droit et Liberté"
vous présente

Le dossier de l'affaire NIELAND et de l'antisémitisme en Allemagne occidentale

Une affaire particulièrement grave, révélée début janvier, par M. Max Brauer, bourgmestre de Hambourg, vient de faire éclater le scandale de l'antisémitisme renaissant en Allemagne occidentale.

Grâce aux documents, inédits en France, que plusieurs correspondants nous ont adressés, nous sommes en mesure d'apporter à nos lecteurs les informations les plus détaillées sur cette affaire et ses répercussions. Voici :

Au printemps de 1957, parut à Hambourg, sous la signature de Friedrich Nieland, une brochure intitulée : « Combien de guerres mondiales les peuples devront-ils encore perdre ? »

Adressée à tous les ministres et à tous parlementaires de la République Fédérale Allemande, elle fit l'objet d'un bref débat au Bundestag, à Bonn, au cours de la séance du 4 avril 1957. Comme de nombreux députés s'élevaient contre son contenu, le ministre de l'Intérieur, répondant aux interventions, déclara que cette affaire était de la seule compétence du Procureur de Hambourg, qui devait engager des poursuites.

C'est le résultat (négalif) de cette procédure, arrivée à son terme le 6 janvier 1959, qui a provoqué la protestation retentissante du bourgmestre de Hambourg, M. Max Brauer.

QUI EST RESPONSABLE DES FOURS CREMATOIRES ?

En quoi consiste donc cette brochure ? Il s'agit d'un virulent pamphlet antisémite, comme aucun nazi n'a encore osé en publier, depuis la fin de la guerre. L'auteur, Friedrich Nieland, un négociant en bois de 62 ans, poussant au paroxysme la « logique » (si l'on peut dire) du racisme, a tenu le raisonnement suivant : puisque les juifs sont responsables de tous les crimes commis dans le monde, pourquoi ne le seraient-ils pas également de leur propre extermination ? C'est cette thèse (paradoxe) qui sert de point de départ à sa diatribe.

« Le mensonge selon lequel six millions de juifs auraient été exterminés par les Allemands, sous Hitler, est absolument éhonté », écrit-il... « Il suffit de réfléchir un instant pour démasquer ces accusations diaboliques. Toute cette entreprise d'extermination a été organisée par la juiverie internationale, qui en avait besoin, et qui s'est servie à cet effet d'Hitler lui-même... »

Et il insiste :

« Croyez-vous que les Allemands auraient été capables de tels meurtres massifs à l'égard des juifs, si des spécialistes d'origine juive ne les avaient pas initiés ? Jamais aucun Allemand n'aurait pu avoir l'idée d'un tel massacre ; seul un juif peut avoir conçu de telles idées, et un juif qui connaissait les intérêts de la juiverie. » (page 33.)

« PLUS AUCUN JUIF... »

On serait tenté de crier « au feu ». Mais ces élucubrations visent un objectif bien

déterminé. D'abord, ôter aux nazis toute responsabilité et au peuple allemand toute mauvaise conscience, au sujet des crimes antisémites. Et puis, « faire passer » plus facilement l'appel à des « mesures de protection » contre les juifs, qui constitue l'essentiel de la brochure.

Se référant aux « Protocoles des Sages de Sion » et aux écrits du raciste suédois Einar Aberg, « ce pionnier de la vérité » (page 36), Nieland affirme que la même « juiverie internationale » essaie maintenant de « fomentier une troisième guerre mondiale » et projette « l'extermination de la race blanche » (sic).

« C'est une honte de la civilisation, enchaîne-t-il, que de ne pas mettre un terme à ces agissements diaboliques. »

Et il s'écrie :

« Les Allemands ne sont pas obligés de tolérer encore de telles abominations. »

« Il y a une chose dont je suis certain, c'est qu'aucun juif ne doit plus occuper aucune position importante, que ce soit au gouvernement, dans les partis politiques, dans la finance ou ailleurs... » (p. 32)

UN ETRANGE DISTINGUO

Tel est le texte scandaleux qui émut le Parlement de Bonn et le Procureur de Hambourg au printemps de 1957.

Une information fut ouverte contre Friedrich Nieland et son éditeur, Adolphe Heimberg, à la demande du Parquet, pour « propagation d'un écrit dangereux pour la sûreté de l'Etat et offense publique envers des citoyens juifs. »

Mais il fallut plus de 19 mois pour qu'un jugement fût prononcé par la Première chambre correctionnelle du Tribunal civil de Hambourg (le 26 novembre 1958).

Encore ce jugement acquitta-t-il Nieland et Heimberg, avec des attendus qui constituent un véritable chef-d'œuvre d'hypocrisie.

Toute l'argumentation des magistrats se base, en effet, sur un distinguo vraiment étrange : la brochure attaquerait seulement « la juiverie internationale » et pas « le peuple juif ». Par conséquent, expliquent-ils doctement, les prévenus n'ont pas voulu s'en prendre « aux juifs en général », et donc la preuve du délit n'est pas établie.

De plus, se faisant lui-même avocat, et dissertant de la brochure comme s'il s'agissait d'un important ouvrage philosophique, le Tribunal se demande « si cet écrit

a été suffisamment réfléchi et construit, et si les conséquences qu'en tirent les prévenus sont logiques ».

En conclusion, il décide :

« Le Tribunal refuse l'ouverture des débats. »

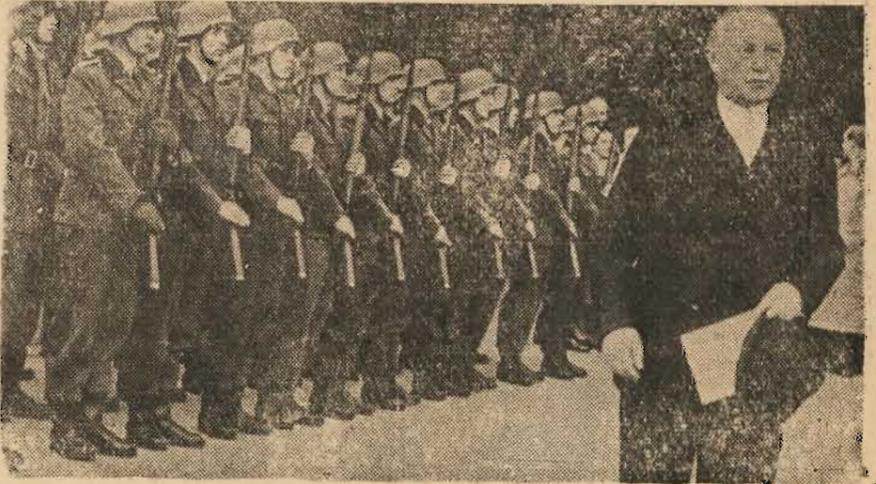
« Les prévenus Nieland et Heimberg sont mis hors de cause. »

« Les frais de procédure seront supportés par le Trésor public. »

CE QUI S'EST PASSE NAGUERES...

Le 18 décembre, le Parquet général de Hambourg, faisant appel de cette décision, souligna de nouveau le caractère intolérable des écrits de Nieland.

« Cette brochure, indique notamment l'appel, est rédigée dans le style de la vieille propagande antisémite. »



De bonnes paroles...

« Les prétendues « preuves » que le prévenu Nieland apporte pour étayer ses reproches contre les juifs sont caractéristiques de la propagande mensongère antisémite. »

« La décision par laquelle le Tribunal civil refuse d'ouvrir les débats et met les prévenus hors de cause méconnaît malheureusement le but de cet ouvrage. »

Evouant enfin les excitations à la haine et aux discriminations qui terminent la brochure, le Procureur conclut :

« Ces injures sont d'autant plus regrettables que nous avons encore à l'esprit ce qui s'est passé naguère ; c'est pourquoi elles exigent une condamnation pénale. »

Et voici, dans toute sa brièveté, le jugement rendu le 6 janvier 1959 par la Première chambre de la Cour d'Appel :

« L'appel du procureur général contre la décision du Tribunal civil de Hambourg du 26 novembre 1958 est rejeté. »

« La Chambre de la Cour d'Appel s'approprie les motifs du jugement attaqué. »

« Les dépens sont supportés par le Trésor public. »

LE SCANDALE ECLATE...

Ces quelques lignes sans réplique fermaient définitivement la voie à une condamnation quelconque de Nieland. Il ne restait plus qu'à provoquer un scandale et à placer ouvertement le pouvoir publics devant leurs responsabilités.

C'est ce qu'a fait le bourgmestre de Hambourg.

Aussitôt prononcé le jugement de la Cour d'Appel, il s'est rendu auprès du chancelier Adenauer pour lui demander son intervention. Puis il a convoqué une conférence de presse pour exposer toute l'affaire.

Le 10 janvier, la presque totalité des journaux allemands ont dénoncé en première page, la mansuétude inadmissible dont Nieland bénéficia. Et il ne fait pas de doute que l'opinion publique, dans son immense majorité, partage leur indignation.

Le ministère de la Justice a fait savoir qu'il envisageait de saisir le Tribunal Constitutionnel, tandis que, sur plainte du Conseil Général des Juifs d'Allemagne et du Consistoire, la 14^e chambre du Tribunal correctionnel de Hambourg interdisait, à titre provisoire, la diffusion de la brochure et des diffamations injurieuses qu'elle contient. Les frais de procédure, cette fois-ci, sont à la charge de Nieland et de son complice.

Et un débat s'est déroulé, le 22 janvier, au Bundestag, sur la recrudescence de l'antisémitisme, dont l'affaire Nieland n'est qu'une manifestation. Le chancelier Adenauer, répondant à l'attente de l'opinion, a déclaré :

« Le gouvernement condamne et déplore ces actes et menées antisémites. Ils représentent une profonde injustice à l'égard des citoyens allemands d'origine juive et doivent être condamnés avec d'autant plus de sévérité que le peuple allemand est tenu à cet égard de se rappeler le passé. »

Quelques jours après il affirmait encore

au Dr. Nahum Goldmann, président du Congrès Juif Mondial, que « le gouvernement fédéral fera tout son possible pour empêcher la répétition d'incidents antisémites en Allemagne occidentale. »

PAROLES ET ACTES

Que faut-il penser de telles promesses — qui ne sont pas les premières de ce genre ? Constatons d'abord qu'elles reflètent l'émotion causée en Allemagne et dans le monde par les incidents antisémites multipliés ces derniers temps outre-Rhin. Elles étaient, pour ainsi dire, une nécessité.

Quelques semaines plus tôt, fin décembre, le chancelier Adenauer prononçait des paroles bien différentes. « L'antisémitisme n'est plus un problème en Allemagne occi-

dentale », déclarait-il dans une interview. Après les révélations de M. Max Brauer, la première prise de position du parti chrétien-démocrate (celui du Dr. Adenauer), plutôt que de mettre en cause les jugements de Hambourg, consista à déclarer (le 12 janvier) que « la décision du Tribunal de Hambourg n'avait été comprise nulle part en Allemagne » !

Tout le monde avait trop bien compris, au contraire. Et tout le monde comprend aujourd'hui que les paroles, si encourageantes et si souvent répétées soient elles, ne suffiront pas à mettre fin aux menées antisémites. Ce sont des actes qu'il faut.

LE PROBLEME DE LA JUSTICE

L'affaire Nieland pose, entre autres graves problèmes (plusieurs députés l'ont souligné à Bonn) celui de la Justice en Allemagne occidentale.

Le président de la 1^{re} chambre correctionnelle qui refusa, le 26 novembre, d'inculper Nieland, est le Dr Budde, qui exerça des fonctions de répression sous Hitler, et écrivit, par exemple, en 1935, un article sur la « nécessité » de défendre « la pure race allemande ». Ce n'est pas la première fois depuis la fin de la guerre qu'il évite des poursuites à des criminels racistes.

Après les révélations sur l'affaire Nieland, le Dr. Budde a changé de poste. On précise à Bonn que ce n'est pas à la suite d'une sanction prise contre lui, mais à sa demande. Faut-il donc croire que c'est lui qui a entendu protester contre les critiques dont il était l'objet ?

Quant au Dr. Herr, président de la Cour d'Appel qui a confirmé la décision du Dr. Budde, il a fait carrière dans les « tribunaux spéciaux » hitlériens.

Il est, lui aussi, l'un des 600 juges nazis en exercice aujourd'hui en Allemagne occidentale, après avoir participé activement à l'entreprise hitlérienne d'extermination des juifs et des antifascistes.

UN TRISTE SYMBOLE

Une question se pose : comment le Dr. Adenauer espère-t-il faire disparaître l'antisémitisme s'il maintient en place les juges nazis, donne de hauts commandements aux généraux nazis, autorise la reconstitution de partis et de groupements nazis, tolère la publication de journaux et de livres nazis, s'entoure enfin au gouvernement et dans les services administratifs de collaborateurs nazis ?

Un fait, d'une amère ironie, souligne toute la gravité de cette question :

Lorsque le bourgmestre de Hambourg est allé à Bonn, l'autre jour, porter l'affaire Nieland à la connaissance du chancelier, celui-ci avait à ses côtés son principal adjoint, le secrétaire d'Etat Hans Globke, qui participa à l'entretien. Or c'est Globke, en 1935, qui présenta au congrès nazi de Nuremberg le projet de loi « sur la citoyenneté et la pureté de la race allemande » qui allait servir de base à toutes les discriminations, à toutes les persécutions, à tous les crimes commis contre les juifs.

LIVRES

LA VIE ALGÉRIENNE

Alors que depuis plus de 4 ans, de pacification en dernier quart d'heure, les espoirs d'une amitié franco-algérienne s'abîmaient dans le fossé que creuse la répression, la divine surprise du 13 mai a fait découvrir aux mangeurs de bicots, la réalité d'un adversaire à part entière. Avant l'on contestait son existence, depuis on la supprime dans la mystification.

C'est ce paroxysme d'une guerre qui n'ose pas dire son nom qu'A.P. LENTIN fixe au jour le jour dans une série de scènes et de portraits publiés dans la collection « Petite Bibliothèque Républicaine ».

« L'Algérie des Colonels » rapporte les débordements méditerranéens et la fébrile activité de coulisse — le cote cour — alors que le public d'ici ne connaît le drame que par le programme officiel — le côté jardin — décrit par les journalistes dans le ton et les communiqués ministériels.

L'auteur nous communique sa réprobation pour les brillards du Forum qui, en 1940 a Alger à l'époque où l'auteur était gaulliste, ne chantaient pas la « Marche Lorraine » mais « Maréchal nous voilà ». Et sur la spontanéité de la fraternisation, il donne le ton : « Eh l'arabe, la putain de la race, tu vas crier Algérie française non ? »

Derrière le rideau de l'intégration, apparaît le mépris raciste dans les sourires entendus des interlocuteurs ou dans leurs réparties cyniques. Les thèmes du 13 mai, qui ont fait les grandes heures d'une presse qui découvrait avec délice l'apparition d'une province française au sein de l'unité nationale — la République unie et in-

divisible sous la bannière sudiste ! — s'effondrent devant les détails apportés par ce témoin qui parle « en observateur attentif des événements ».

Il ne servirait à rien de résumer cette plaquette. Chaque page est une révélation qui apporte un fait, relate une circonstance et donne un climat. Qu'on en juge par cette conversation entre l'auteur et un membre du Comité de Salut Public d'Oran qui explique :

« Je lutte aussi contre l'antisémitisme. Remarquez que la majorité du Comité, elle, n'est pas antisémite. Même que le 13 mai un manitou a téléphoné au Président du Consistoire israélite, M. Smadja, et lui a dit : « Monsieur le Président, vous ne pourriez pas nous désigner deux ou trois de vos coréligionnaires pour le Comité de Salut Public ? Ça serait bon pour nous. »

— Qu'a-t-il répondu, le Président ? — Il a répondu : « Nous sommes ici en Communauté religieuse et le Consistoire vous donnera une réponse favorable si l'Archevêque fait de même. »

— Qu'a-t-il dit alors le grand manitou ?

— Il a raccroché en disant : « Putain de juifs ! » Tout de même on avait fait un effort. Je vous l'ai dit, la majorité du Comité de Salut public, elle, n'est pas antisémite. »

L'ignorez-vous ? Il n'y a pas d'antisémites en Algérie. Il n'y a pas la guerre et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et en attendant la fin du dernier quart d'heure, vous aurez le temps de lire ce livre... R. F.

ART AFRICAIN ET RACISME

(A propos d'une récente exposition au Musée de l'Homme)

Jean SURET-CANALE, qui a bien voulu écrire pour notre journal l'article ci-contre, vient d'apporter à la connaissance de l'Afrique une contribution dont se rejouiront tous les hommes épris de vraie culture et qui se sont toujours détournés des falsifications que les marchands de colonialisme ont si généreusement répandues pendant des lustres.

Son ouvrage « Afrique Noire » est une somme. En une saisissante et géniale synthèse, il donne des territoires africains sous contrôle français, un tableau dont la variété et la richesse de documentation sont d'autant plus étonnantes qu'il sait allier la clarté et la précision à une remarquable brièveté.

Solidement charpenté, le livre, après une magistrale autant qu'indispensable étude géographique, devient un résumé de sociologie, mais un résumé qui, s'appuyant sur les découvertes et données les plus récentes, et utilisant avec pertinence les méthodes du matérialisme historique, bouleverse sans effort les théories et les erreurs les plus persistantes, celles qui, sous un faux appareil scientifique, visent à perpétuer l'imbécillité raciste et les préjugés.

Il n'est nul besoin d'être un « éminent » ethnologue pour parvenir à assimiler quelques notions sérieuses et convenables sur les questions touchant les caractères et l'évolution des races africaines, et les vulgariser.

L'analyse historique est plus remarquable encore que ce qui l'a précédé, et Suret-Canale, en la matière, est orfèvre.

Avec lui, nous allons de la préhistoire africaine jusqu'aux conquêtes « civilisatrices » de la fin du dix-neuvième siècle.

Il rassemble, sur le Moyen-Age africain, des éléments qui, jusqu'ici, étaient éparpillés, ou même faisaient défaut. Pour nombre de lecteurs apparaîtra désormais incontestable ce que peu de gens savaient encore, ce que d'autres seulement devinaient : la traite des Noirs, à partir du quinzième siècle, a donné un coup mortel à l'Afrique, et arrêté net l'essor de civilisations qui, sur beaucoup de points, étaient aussi avancées que celles de l'Europe occidentale à la même époque, sur bien d'autres, les dépassaient.

Les pages qu'écrivait l'auteur sur la traite et l'esclavage ne manquent pas d'éloquence. Elles feront bonne figure dans des « Morceaux choisis ».

Elles ont en outre le mérite de bien montrer ce que sont devenus les Etats africains à l'époque même où la fameuse traite bat son plein (17-18^e siècles).

Enfin, la conquête coloniale est évoquée ici en un raccourci irremplaçable. Les horreurs de la « pénétration pacifique » et les méthodes employées par les puissances « civilisatrices » à l'époque des monopoles sont stigmatisées, comme il se doit. Si le ton de Suret-Canale devient parfois celui du pamphlet, les données historiques n'en ressortent pas moins avec vigueur et précision.

Telle est, très mal résumée, cette magistrale étude qu'est « Afrique Noire ». Elle vient en son heure, comme le fait remarquer Jean Dresch dans sa préface. C'est un outil de combat entre les mains des antiracistes et de tous ceux qui œuvrent pour une société fraternelle. Elle fait honneur à son auteur.

Léonard SAINVILLE.

ONZE sculptures — sept bronzes et quatre terres cuites — provenant de fouilles récentes effectuées à Ifé (Nigeria du Sud) viennent d'apporter au public parisien « la révélation d'un art africain qui n'a rien de commun avec l'art nègre » (1). On connaît le mot de Picasso : « L'art nègre ? Connais pas ». Bien que n'étant ni critique d'art, ni esthéticien, je serais tenté de le reprendre. Non qu'il s'agisse de nier le caractère original, la spécificité nationale des apports artistiques négro-africains : je serais bien le dernier à verser dans cette aberration fort à la mode qui consiste à isoler les œuvres artistiques de leur contexte historique et social pour n'en considérer que la forme, à faire des valeurs esthétiques de prétendues valeurs « éternelles », désincarnées, demeurant identiques à elles-mêmes par delà l'espace et le temps. Mais sans suivre sur ce terrain M. André Malraux, il reste bien évident que l'homme, si divers qu'il puisse avoir été à travers les âges et les continents, reste l'homme : il a un certain nombre de caractéristiques communes qui le distinguent de l'animal, et l'aptitude à la création artistique est de celles-là. Ce n'est point, je pense, tomber dans l'abstraction que de croire à l'unité profonde de l'humanité : j'ajouterais même que cette unité profonde, et, à mon sens amplement démontrée, condamne précisément le racisme, et sans appel. Pour le racisme, il y a plusieurs espèces d'hommes, irréductibles les uns aux autres : et, comme je propose de le démontrer, cette conception est loin d'avoir été déracinée, même chez d'excellents esprits qui se veulent résolument antiracistes.

Le racisme et l'« art nègre »

Revenons à notre exposition. L'existence en Afrique Noire d'un art d'inspiration réaliste, d'allure « classique », à l'opposé de la stylisation considérée comme typique de l'« art nègre », est connue depuis fort longtemps. Mais dès le début, cet art réaliste fut considéré comme étranger à l'Afrique, mis en quelque sorte entre parenthèses. Et, au fond, on n'a guère dépassé aujourd'hui ce stade.

Lorsque l'on découvrit à la fin du siècle dernier les bronzes du Bénin, il fut bien entendu qu'il s'agissait d'œuvres d'inspiration extra-africaine. Puisque l'apogée de cet art se situait au XV^e siècle, on eut tôt fait d'y voir la main des Portugais, sinon d'un maître de la Renaissance italienne égaré dans ces parages.

La découverte de l'art d'Ifé — encore beaucoup plus classique que celui du Bénin, qui n'en est que l'écho affaibli — ne permettait plus d'en rester à ces hypothèses. Les terres cuites et bronzes (ou plus exactement laiton) d'Ifé, coulés à la cire perdue, sont en effet du XIII^e siècle et probablement antérieurs pour certains. Donc, plus de Portugais, ni d'Italiens de la Renaissance à invoquer... Comment donc résoudre l'énigme ?

Mais au fait, pourquoi l'énigme ? Parce que pour l'ensemble des savants européens, il y avait un postulat raciste implicite qui ne se discutait pas, qui n'était même pas à vrai dire conscient : il était bien entendu que les nègres, ces sauvages, ces barbares, ces « grands enfants », ne pouvaient par eux-mêmes avoir créé des formes artistiques du même ordre que celles de la Grèce du V^e siècle. Il fallait donc que cela fût

venu d'ailleurs. Et là dessus, l'imagination allait bon train. Pour l'ethnologue allemand Frobenius, qui révéla l'art d'Ifé à la veille de la première guerre mondiale, elle atteignit le délire... Cela venait des Etrusques, en

par
Jean SURET-CANALE.

passant par l'Atlantide de Platon... Pour d'autres qui se croyaient plus sages, l'Égypte fut appelée à la rescousse. Et on rechercha, à travers les savanes, depuis le Haut-Nil jusqu'à la « fenêtre » du Bénin, les routes qui avaient conduit les « influences » méditerranéennes aux rives du Golfe de Guinée. On en est encore là. Et le plus grave est que les spécialistes européens ont réussi à rallier à leurs vues des Africains dont la bonne volonté antiraciste ne fait pas de doute.



L'une des sculptures d'Ifé (13^e siècle).

D'aucuns vont peut-être s'en choquer : à mon avis l'« art nègre », aussi bien chez ceux qui y voient un « art inférieur » que chez ceux qui le portent aux nues, est une invention du racisme, avoué ou implicite. Voyons en effet la démarche de ceux qui l'exaltent : cet art, nous dit-on, serait supérieur parce que plus près de l'élan direct et spontané qui fait l'œuvre d'art ; donc parce que (ceci est sous-entendu) c'est un art de « sauvages », et que notre art classique de « civilisés » est, lui, un produit abâtardi.

Vous ne voulez pas l'avouer, mais c'est ce que vous pensez, panégyristes de l'« art nègre » ! J'entends d'ici le concert de protestations que je vais susciter ! Imbécile ! Cuistre ! Vous n'y comprenez rien. Mais alors, pourquoi ce ghetto artistique et intellectuel dans lequel vous prétendez enfermer la race noire ? La musique, le rythme, la sculpture stylisée qui les reflète et les complète, voilà votre lot, heureux mortels de race noire ! Mais l'art réaliste, la science, défense d'y toucher s'il vous plaît ! C'est là notre fardeau à nous autres blancs, malheureux que nous sommes !

L'art d'Ifé est un produit du génie africain.

Et l'art d'Ifé là-dedans ? On continue à le mettre entre parenthèses. Ou à l'expliquer par des « influences » égyptiennes, nubiennes, asiatiques. Car il reste entendu que cela vient de l'extérieur.

Ce n'est pas ici le lieu d'engager un débat d'érudition. L'hypothèse à la mode en ce moment est celle des

« origines » nubiennes ; queques similitudes dans l'organisation sociale, la découverte de quelques objets du même style que ceux de l'Égypte byzantine, ont fait attribuer au royaume chrétien de Nubie (vers le VI^e siècle et jusque vers le VIII^e) le rôle de civilisateur de l'Afrique Noire. Par lui, la civilisation négro-africaine prolongerait celle de l'Égypte antique. J'ai essayé ailleurs (2) de montrer la fragilité de cette hypothèse, qui à mon sens trouve sa source dans le postulat raciste de l'incapacité africaine à avoir créé elle-même sa propre civilisation, surtout dans ses formes les plus hautes. Qu'il y ait eu des rapports entre la Nubie chrétienne et l'Afrique Occidentale, c'est fort possible et même probable. Qu'on cherche à donner une origine égyptienne ou nubienne à l'art d'Ifé, c'est aller contre la plus élémentaire vraisemblance. Car les artistes byzantins ou

d'inspiration byzantine de la vallée du Nil étaient, au VI^e siècle, fort incapables de créer quoi que ce soit qui ressemblât à l'art d'Ifé auprès duquel ils auraient eu plutôt à prendre des leçons. A cela s'ajoute la découverte récente, en Nigeria septentrionale, des terres cuites de la « civilisation de Nok » datées du premier millénaire avant notre ère ; différentes certes de celles d'Ifé, elles marquent cependant une orientation vers l'expression réaliste qui porte à voir en elles, bien plus que dans les œuvres de l'art nubien, une étape dans l'évolution qui a conduit aux bronzes d'Ifé.

Pour moi il ne fait aucun doute que l'art d'Ifé n'a besoin pour être expliqué d'aucune « influence » extérieure : il est un produit élaboré sur place du génie africain, capable de s'exprimer dans des formes dites « classiques » aussi bien que dans les formes de ce qu'il est convenu d'appeler l'« art nègre ». C'est l'hypothèse la plus simple et la plus satisfaisante : s'obstiner à la refuser pour y substituer ce que J. Richard-Molard appelait avec raison (à propos de Frobenius) des « élucubrations fantastiques », c'est rester consciemment ou non prisonnier du postulat raciste.

Et c'est justement peut-être parce que l'art d'Ifé apporte aux préjugés racistes un démenti éclatant, que l'on veut à tout prix y voir une « énigme ».

(1) C'est le titre de l'article du chroniqueur artistique de « Carrefour ».

(2) Dans mon livre sur l'Afrique Noire.

Office de voyages Lafayette

Licence de Voyage. N° 423

SEJOURS EN FRANCE ET A L'ETRANGER
CIRCUITS EN AUTOCAR

TOUS BILLETS : FER - AIR - MER LOCATION THEATRES

78, rue La Fayette

PARIS - IX^e

Entrée : 18, rue Bleue

Tél. : PRO. 96-52

Métro : Cadet

TAI. 68-23

Huit jours gratuits en Israël

pour le prix d'un billet d'avion ou de bateau